

2022

**RAPPORT ANNUEL
DU DÉLÉGATAIRE**

EAU POTABLE

**S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS
FRONSADAIS**

Synthèse de l'activité



**Cubzadai
Fronsadai**

sogedo



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	7
Présentation de SOGEDO	7
Implantations de SOGEDO en France.....	8
I – SYNTHÈSE DES INDICATEURS DU SERVICE	9
II – BILAN DE L'ANNEE ECOULEE	11
II-1 SOGEDO	11
II-2 Le bilan de l'exploitation et les propositions d'amélioration.....	12
II-3 L'actualité juridique	15
III–LES ABONNES DU SERVICE EAU POTABLE	18
III-1 Détail des abonnés au 31/12/2022	18
III-2 Traitement des demandes des abonnés.....	20
IV–PRODUCTION ET RENDEMENT	21
IV-1 Les volumes prélevés au milieu naturel.....	21
IV-2 Les volumes produits	22
IV-3 Les volumes consommés comptabilisés	23
IV-4 Les volumes consommés autorisés non comptés.....	23
IV-4-1 Les volumes de service	23
IV-4-2 Les volumes consommés autorisés	23
IV-5 Rendement du réseau d'eau potable	23
IV-6 Objectif de rendement et Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.....	25
IV-7 Suivi des indicateurs de la qualité	26
IV-7-1 Protection de la ressource	26
IV-7-2 Connaissance des réseaux de distribution.....	26
IV-7-3 Indice d'avancement de la sectorisation	30
IV-8 Suivi des consommables.....	31
IV-8-1 Consommation énergétique.....	31
IV-8-2 Les produits de traitement	32
V– LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2022.....	33
V-1 Les interventions sur les ouvrages d'eau potable	33
V-1-1 Le suivi de la ressource en eau	33
V-1-2 Le lavage des réservoirs	35

V-1-3 Opérations de renouvellement.....	36
V-2 Les interventions sur le réseau d'eau potable.....	37
V-2-1 La Recherche de fuites.....	37
V-2-2 Sur le réseau de distribution.....	38
V-3 Le renouvellement des branchements et compteurs.....	40
V-4 Les branchements neufs	42
V-5 Le suivi des travaux de la collectivité	42
V-6 Les réponses aux DT-DICT.....	45
V-7 Contrôles des équipements du réseau.....	45
V-7-1 Stabilisateur de pression.....	45
V-7-2 Ventouses.....	45
VI – LA SURVEILLANCE ET QUALITE DE L'EAU.....	46
VI-1 Réglementation en vigueur.....	46
VI-2 Analyses réalisées dans l'année.....	47
VI-3 Suivi de la qualité bactériologique	48
VI-4 Suivi de la qualité physico-chimique.....	50
VI-5 Synthèse générale.....	52
VII – FACTURATION ET BILAN FINANCIER.....	53
VII-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an	53
VII-2 Facturation.....	54
VII-3 Situation sur l'exercice	55
VII-4 Ecrêtements et dégrèvements	55
VII-5 Compte rendu financier	57
VII-5-1 Présentation du CRF.....	57
VII-5-2 Modalités d'établissement du CRF et composantes des rubriques.....	58
VIII – PRESENTATION DE LA SOLUTION DE LA TELERELEVE .	64

ANNEXE

- Détails des interventions sur le réseau
- Cartographie des casses et de la recherche de fuite

PREAMBULE

Présentation de SOGEDO

SOGEDO, acteur essentiel des services publics en France, dédie ses compétences aux collectivités publiques dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Entreprise familiale, SOGEDO a su préserver son indépendance **depuis plus de 67 ans**.

SOGEDO constitue sa force d'actions au travers de **23 agences d'exploitation locales** réparties sur 14 départements. Ces agences de proximité situées en zones rurales et semi-rurales permettent aux équipes de répondre avec une **grande réactivité** et de manière adaptée aux besoins des collectivités et des abonnés.

UNE GESTION GLOBALE DES SERVICES

L'eau est un domaine d'activité au cadre réglementaire strict et en perpétuelle évolution. Il requiert la mise en œuvre d'un nombre important de métiers et de techniques élaborées nécessitant **des savoir-faire et des compétences en évolution permanente**.

Les compétences de SOGEDO s'étendent **de la surveillance de la ressource à la gestion des abonnés au service**, en passant par toutes les étapes de l'exploitation du petit cycle de l'eau.

SOGEDO intervient dans la maintenance, **l'entretien et l'optimisation des réseaux d'eau et d'assainissement** par la recherche de fuites, le nettoyage des réservoirs, l'analyse des données de sectorisation et de qualité de l'eau, la surveillance des déversements au milieu naturel, l'entretien des postes de relèvement ainsi que la surveillance des données générales de collecte pour le diagnostic permanent.

Les techniciens SOGEDO réalisent des prestations de surveillance, de maintenance et de réparations de **tous types d'ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif**. SOGEDO intervient sur les équipements électriques basse et moyenne tension, les automatismes, les équipements de télégestion et de supervision.

Une équipe cartographie assure la mise en place et la tenue à jour des **Systèmes d'Information Géographique**. Les agents d'intervention garantissent le croisement et les corrections avec les données de terrain et la fiabilisation des données grâce à des outils d'intervention connectés.

SOGEDO maîtrise également l'ensemble de la gestion clientèle grâce à une chaîne éditique intégralement gérée en interne et **des agences de proximité, au plus près des abonnés**.



LE SAVIEZ-VOUS ?



SOGEDO exploite, en délégation, les services publics Eau et/ou Assainissement de plus de 570 communes allant de moins de 400 habitants à plus de 50 000.

SOGEDO en bref



SAS au capital de 8 000 000 €

Président : Philippe MERLIN

Chiffre d'affaires 2020 : 83 M€

320 Salariés

800 contrats concession eau, assainissement et prestations de services,

235 000 abonnés au service de l'eau,

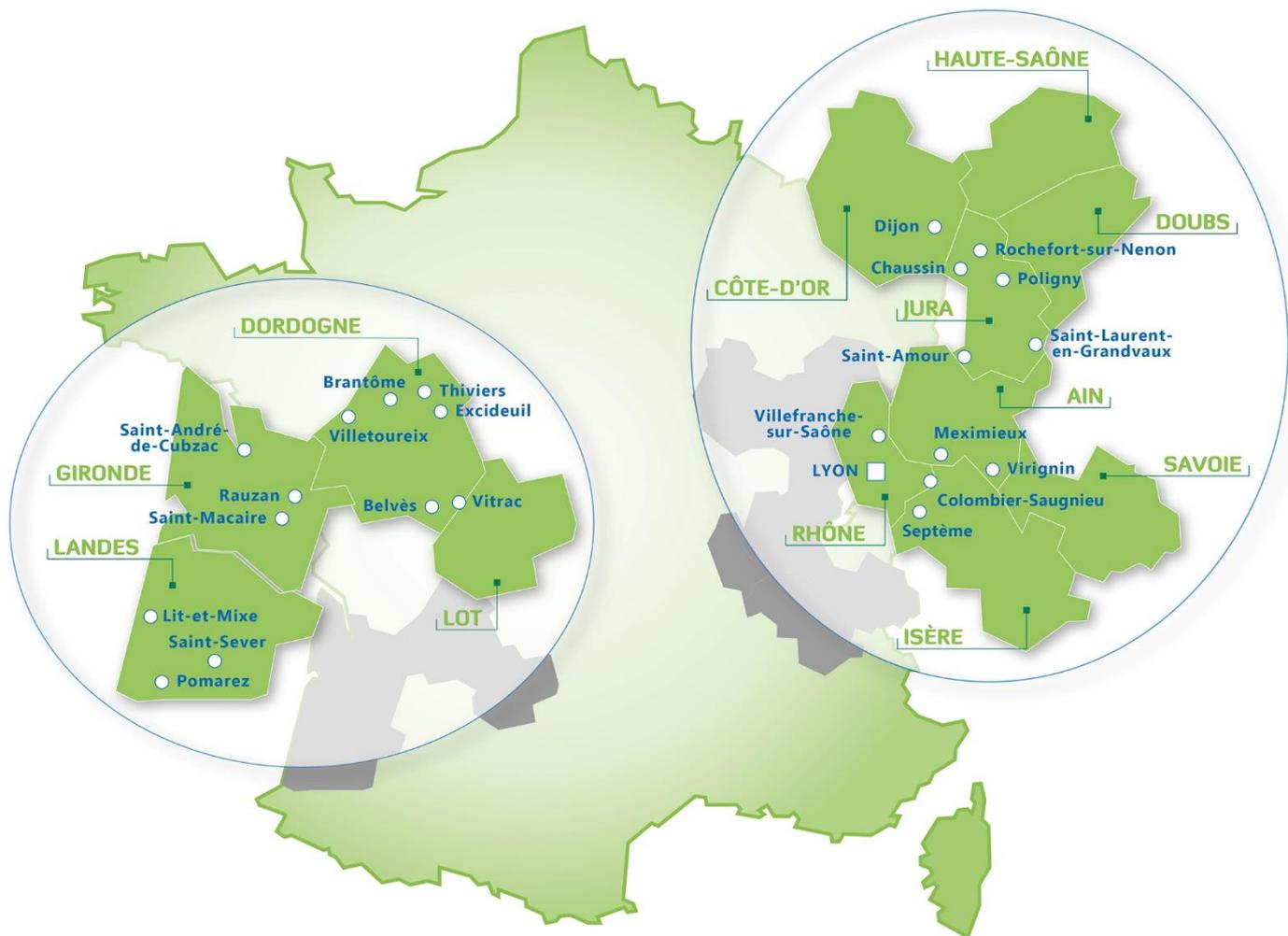
70 000 abonnés au service de l'assainissement

1 direction Générale à Lyon

23 centres d'exploitation au plus près des abonnés sur 14 départements



Implantations de SOGEDO en France



I – SYNTHÈSE DES INDICATEURS DU SERVICE

PRINCIPAUX INDICATEURS DU SERVICE			2021	2022	Evolution
Gestion de la ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource	%	94%	94%	0%
Gestion patrimoniale	Indice de connaissance du réseau	%	110	110	0.0%
	Nombre de Branchements Plomb	-	0	0	0.0%
	Nombre de réparations de conduites	-	112	144	28.6%
	Réparations sur branchement	-	96	78	-18.8%
	Volumes produits	m3/an	3 470 814	3 706 839	6.8%
	Volumes consommés comptabilisés	m3/an	2 760 410	2 954 921	7.0%
	Rendement du réseau de distribution ONEMA	%	80.39%	81.79%	1.7%
	Indice linéaire de pertes en eau	m3/j/km	2.24	2.24	0.0%
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	0.58%	0.68%	18.3%
Continuité du service	Taux de conformité des analyses bactériologiques	%	100	99.9	-0.1%
	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	%	99	99.7	0.7%
	Taux d'interruptions de service non programmées	Nb/1000 ab	8.91	9.60	7.7%
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	24 583	24 905	1.3%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.37%	3.71%	56.5%
	Taux de réclamations	Nb/1000 ab	1.51	1.37	-9.3%
	Respect du délai d'ouverture des branchements	jours	1	0	-100.0%

Autres indicateurs spécifiques

Le tableau suivant montre l'évolution des indices spécifiques par rapport à l'année précédente :

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2021	2022
Indicateurs descriptifs des services d'eau potable						
D101.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nb	INSEE	53 618	53 618
D102.0	Abonnés	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€ TTC / m3	SOGEDO / Collectivité	€1.75	€1.75
D151.0	Abonnés	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Nb d'heure ou de jour	SOGEDO	1 jour	1 jour
Indicateurs de performance						
IP101.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	SOGEDO	100	99.9%
IP102.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	SOGEDO	100	99.7%
IP103.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	De 0 à 120 points	SOGEDO	110	110
IP104.3	Réseau	Rendement de réseau de distribution	%	SOGEDO	80.38%	81.79%
IP105.3	Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	m3/j/km	SOGEDO	2.30	2.24
IP106.3	Réseau	Indice linéaire des pertes en réseaux	m3/j/km	SOGEDO	2,39	2.30
IP107.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Collectivité	0.64%	0.68%
IP108.3	Qualité de l'eau	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	SOGEDO	94%	94%
IP 109.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarités	€ / m3 facturé	SOGEDO	0.011	0.013
IP151.1	Abonnés	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	7.65	9.60
IP152.1	Abonnés	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	SOGEDO	100	100
IP153.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	Collectivité	NC	NC
IP154.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	SOGEDO	2.37%	3.71%
IP155.1	Abonnés	Taux de réclamation	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.84	1.37

* Les données INSEE correspondant à l'indicateur D101.0 ne sont pas remis à jour depuis la crise COVID à l'année 2020.

II – BILAN DE L'ANNEE ECOULEE

II-1 SOGEDO

2022 a été une année qui a permis de restructurer le service de Saint André de Cubzac, en effet :

L'équipe de la production a vu son effectif se compléter avec l'embauche d'un agent

La technicienne chargée de la qualité des eaux a quitté l'entreprise et sa remplaçante a été recrutée, et sera présente en avril 2023

Un ingénieur process nous a rejoint.

Un référent police de réseau en charge de la recherche d'eau parasite, du contrôle de la conformité des branchements collectif et de l'ANC nous a rejoint. Son service a été étoffé pour lui permettre de mener à bien ses différentes missions.

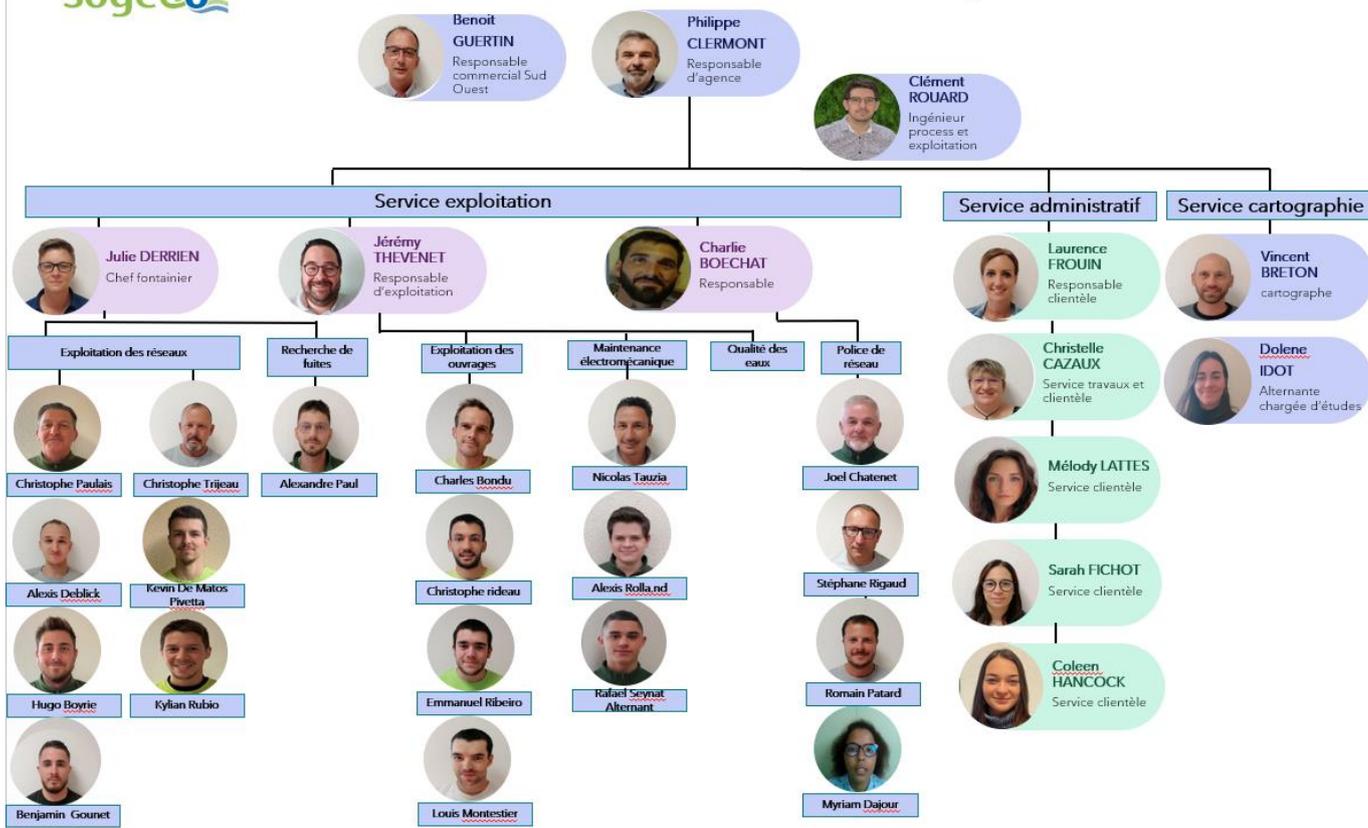
Un cartographe a été recruté.

Le service clientèle a été renforcé avec le passage en CDI des deux chargées clientèle et la création d'un pôle fort dans ce domaine.

Les personnes qui travaillent dans le cadre de la réinsertion ont terminé leurs CDD et leurs remplaçants nous ont rejoint.

Nous avons passé des partenariats avec différentes écoles ce qui nous a permis de déployer de l'alternance avec l'arrivée un nouvel électro et d'un ingénieur tous les deux en apprentissage.

Le nouvel organigramme de SOGEDO est donc le suivant



Des outils spécifiques :

Dans le cadre de l'organisation de l'activité nous avons déployé en 2022 un outil de planification de l'ensemble de nos interventions, MOBIL'EAU développé par SOGEDO, et qui permet de planifier et fluidifier la totalité de nos actions de terrain

II-2 Le bilan de l'exploitation et les propositions d'amélioration

2022 aura été une année de rupture et cela pour plusieurs raisons :

L'année a été particulièrement sèche et l'été a été marqué par plusieurs canicules et anomalies de température qui se sont prolongées très tard en automne.

La conséquence a été une consommation très importante, qui a certains jours de pointes estivaux, est allée au-delà de la capacité de production du syndicat ce qui nous a obligé à demander l'autorisation à l'ARS de by passer ponctuellement le traitement de déferrisation de la station des Billaux. Un suivi spécifique a permis de continuer de distribuer de l'eau conforme et donc potable.



Le débit de production du forage de la station de Salignac est en baisse régulière (passage de 150 m³/h à 130 m³/h) en 2022. La pompe de forage sera remplacée en 2023 pour lever toute suspicion d'anomalie hydraulique.

En 2022, nous avons prélevé 3 832 890 m³ dans la nappe éocène. Les autorisations de prélèvements sont de 3 205 000 m³. Nous avons dépassé cette autorisation à partir du mois d'Octobre 2022. Un ouvrage supplémentaire devient nécessaire pour répondre aux besoins du syndicat.

De la même manière, des interconnexions avec les syndicats voisins doivent être envisagés pour répondre aux crises potentielles à venir.

En période estivale, le réservoir de Marcenais a une demande hydraulique supérieure à sa capacité de production, ce qui nous oblige à effectuer des modifications hydrauliques du réseau entre Saint André de Cubzac et La Lande de Fronsac. Cette opération permet de transférer une partie des abonnées de Saint André et La Lande de Fronsac sur le réservoir de Saint Aignan.

La vanne de sectorisation entre Marcenais et Cavignac est ouverte pour renforcer le remplissage du réservoir de Cavignac (aux heures de pointe). En effet, le réservoir de Cavignac ne permet plus de répondre à la demande de sa zone de distribution.

Le mode de fonctionnement estival fausse le calcul des volumes distribués par secteur et le calcul du rendement par zone.

De plus certaines zones du réseau ont connu des baisses de pression pouvant aller jusqu'au manque d'eau en heure de pointe.

Les zones concernées sont :

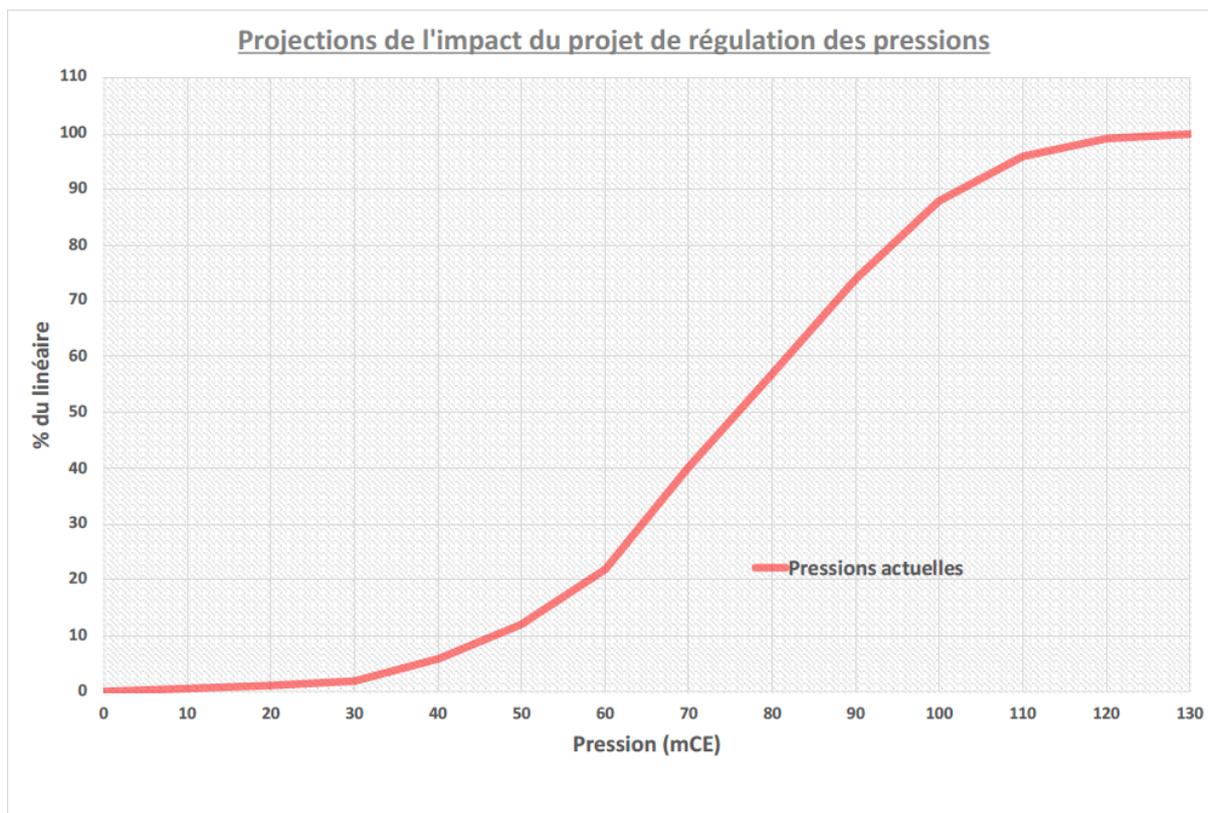
- Cavignac,
- Cézac,
- Saint Romain la Virvée.

Pour répondre à cette problématique, un maillage supplémentaire provisoire a été mis en service sur Cézac. Ce maillage a permis de limiter la problématique mais a modifié la zone de sectorisation.

Dans ce contexte SOGEDO a réagi en refaisant un modèle hydraulique qui a été calé par plusieurs campagnes de mesures de pressions et de débits et qui a fait l'objet de rapports présenté au syndicat.

Des améliorations ont été défini avec notamment un programme de renforcement des secteurs de Cézac, Cubnezais, Prignac et Marcamps pour améliorer la distribution et la nécessité de déployer de organes de régulation des pressions sur les parties du réseau de plus de 6 bars.

Le graphique ci-dessous détaille le pourcentage de réseau soumis à de fortes pressions ou près de 45% du linéaire présente des pressions supérieures à 8 bars.



Un autre effet de la canicule s'est traduit par la surconsommation des abonnés et par le nombre de fuites qui ont dues être dégravées. Bien qu'elles ne rentrent pas dans le calcul du rendement du réseau cela représente des volumes à produire qui sont conséquent et ne servent à personne.

Nous avons traité en eau potable 309 dossiers soit 203 998 m³ de fuites dont 135 262 m³ ont été dégravés ce qui représente 65 K€ pour SOGEDO et 57 K€ pour le SIAEPA hors frais de production. Afin de fournir au abonné un outil permettant Et d'alerter en cas de fuite, il devient indispensable de mettre en place un programme de télérelève au niveau du syndicat. Le détail de cette proposition est donné au chapitre VII : Présentation du programme de Télérelève.

A cette situation, des risques de pénurie sont venus se rajouter notamment en matière d'appareils de télésurveillance ou de mesure qui ne peuvent plus être fabriqués du fait du manque de microprocesseurs ; de certains produits chimiques dont la production a été interrompue.

En dernier lieu des ruptures d'alimentation ont été annoncées au niveau des réseaux électriques. Ces ruptures ne se sont pas traduites par des restrictions ou des coupures, notamment en hiver 2022 2023, mais nous ont alerté sur la situation de ce secteur d'activité et nous ont obligé à déployer des plans d'urgence.

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du syndicat, l'installation de groupe électrogène permettrait d'assurer la continuité de service sur ces sites de Dorêt et des Billaux

Enfin il apparait que le calcaire marin utilisé pour la reminéralisation de l'eau en sortie d'usines ne sera plus disponible à partir de 2024. Cela va obliger le syndicat et SOGEDO à revoir les traitements tertiaires des usines d'eau potable.

Des outils de partage des données ont été déployé entre SOGEDO et le SIAEPA. Ces outils en cours d'évolution permettent de partager la même information sur le fonctionnement du réseau et la tenue des objectifs contractuels.

II-3 L'actualité juridique

2022 est du point de vue du domaine juridique une année de changement, en effet nous avons un impact important sur la surveillance et la qualité de l'eau :

La transposition en droit français de la **Directive Eau Potable 2020/2184** impacte dès 2023 la réglementation en vigueur relative à l'eau potable.

⇒ **Pour mesurer la qualité de l'eau**, on distingue deux types de paramètres définis par la réglementation. L'**arrêté du 30 décembre 2022** modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 fixe les **limites et références de qualité** des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-8 du Code de la Santé Publique. Cet arrêté **met à jour les limites et références de qualité** qui s'appliquent aux eaux brutes utilisées pour la production d'eaux destinées à la consommation humaine et aux eaux destinées à la consommation humaine.

✓ **Limites de qualité** : ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. C'est à partir de ces paramètres que l'on juge de la qualité de l'eau distribuée.

✓ **Références de qualité** : ce sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau. Les substances concernées, sans incidence sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, peuvent mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des installations de traitement. Ces paramètres sont nos références dans le travail de terrain.

⇒ Pour **assurer le contrôle de la qualité de l'eau**, plusieurs types de prélèvements sont réalisés au cours de l'année :

✓ Le **contrôle sanitaire** : jusqu'au 31/12/2025, programme d'analyses défini par selon l'arrêté du 21/01/10. Puis à partir du 01/01/2026, programme d'analyses défini selon l'arrêté du 30/12/22. D'ici le 1er janvier 2026, les modalités du contrôle sanitaire actuel sont appliquées.

✓ En ce qui concerne les modalités relatives au programme de tests et d'analyses à réaliser dans le **cadre de la surveillance exercée par la PRPDE**, elles sont définies par l'Arrêté spécifique du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007. Cet arrêté entre en vigueur au 1er janvier 2023.

Le programme d'auto-surveillance actuel est celui présenté dans le présent bilan.

✓ Quels sont les impacts de l'arrêté du 30 décembre 2022 relatif au programme de tests et d'analyses à réaliser dans le cadre de la surveillance exercée par la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau ?

Selon cet arrêté, le programme de tests et d'analyse de la surveillance de la PRPDE est défini sur la base d'une analyse des dangers que peuvent présenter

les installations du système de production et de distribution d'eau. Cette analyse de dangers sera réalisée dans le cadre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau.

Ce programme sera alors à envisager conjointement avec la Collectivité et comprendra notamment :

- La surveillance du paramètre **turbidité**.

Valeur de référence	0,3 NFU dans 95 % des échantillons, dont aucun ne dépasse 1 NFU
Lieu de réalisation de la surveillance	Avant toute étape de désinfection
Fréquence minimale d'analyse	Hebdomadaire pour une installation distribuant moins de 1 000 m ³ d'eau par jour
	Quotidienne pour une installation distribuant entre 1 001 et 10 000 m ³ d'eau par jour
	En continu pour une installation distribuant plus de 10 000 m ³ d'eau par jour

Cette surveillance ne s'applique pas aux ressources en eau d'origine souterraine dans lesquelles la turbidité est causée par le fer et le manganèse.

- La surveillance du paramètre **coliphages somatiques**, afin de vérifier, si nécessaire, l'efficacité des procédés de traitement des eaux brutes contre les virus pathogènes.
- La surveillance du paramètre **chlore** et de sous-produits de désinfection, afin d'évaluer l'efficacité du traitement de désinfection, ainsi que la rémanence du chlore et la présence de sous-produits de désinfection en tout point et jusqu'au bout du réseau de distribution.
- La surveillance de **l'équilibre calco-carbonique**, afin de prévenir ou d'anticiper les phénomènes de corrosion ou d'entartrage des réseaux de distribution et une éventuelle dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau.
- Lorsque nécessaire et sur des secteurs identifiés, la surveillance de tout autre **paramètre caractéristique** d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée ou d'une dégradation de la qualité de l'eau au cours de sa distribution tel que le chlorure de vinyle monomère.

Le code de la santé publique est modifié avec l'introduction de nouveaux articles qui entrent en vigueur en janvier 2023.

Un paragraphe intitulé « Dispositions relatives à la distribution d'eau » : articles L2224-7-2 à L2224-7-4 CGCT est créé.

Toute personne, selon sa situation, devra disposer entre 50 et 100 litres d'eau par jour au domicile ou dans le lieu de vie des personnes, ou en un point d'accès le plus proche possible.

Cela se traduit pour les collectivités par l'obligations de d'établir d'un diagnostic territorial, mis à jour tous les 6 ans, qui permet de :

- Dénombrer et localiser les personnes n'ayant pas un accès suffisant à l'eau,
- Etablir un état des lieux des modalités d'accès à l'eau, des usages et des pratiques et analyser les causes et conséquences des insuffisances d'accès à l'eau,
- Formuler des recommandations ou des solutions,
- Préconiser des modalités adaptées d'information des populations sur les solutions retenues.

Les solutions possibles à mettre en œuvre de manière pérenne ou temporaire sont :

- Un raccordement de la zone sans accès à l'eau à un réseau d'eau
- La mise à disposition d'équipements : fontaines, rampes ou bornes fontaines
- La réparation de fontaines et autres équipements quand le manque d'eau provient de dysfonctionnements de ces équipements
- La proposition de ressources alternatives : eaux de puits, forage.

Ce décret ne peut pas exclure un site qui serait occupé illégalement. Les squats devront donc également être identifiés.

III–LES ABONNES DU SERVICE EAU POTABLE

III-1 Détail des abonnés au 31/12/2022

COMMUNES	Population	Abonnés 2020	Abonnés 2021	Abonnés 2022	Evolution %
Asques	460	227	229	231	0.9%
Val de Virvée	3 576	1 541	1 578	1 607	1.8%
Cadillac en Fronsadais	1 292	603	605	612	1.2%
Cavignac	2 163	1 001	1 032	1 043	1.1%
Cézac	2 645	1 036	1 065	1 057	-0.8%
Cubnezais	1 591	743	769	778	1.2%
Cubzac les Ponts	2 516	1 176	1 193	1 195	0.2%
Fronsac	1 182	561	571	571	0.0%
Galgon	3 055	1 503	1 547	1 558	0.7%
Gauriaguet	1 348	596	605	631	4.3%
La Lande de Fronsac	2 500	1 107	1 133	1 138	0.4%
La Rivière	428	188	186	187	0.5%
Lugon et l'île du Carney	1 338	638	650	661	1.7%
Marsas	1 235	498	515	526	2.1%
Mouillac	96	42	42	41	-2.4%
Perissac	1 212	538	525	540	2.9%
Peujard	2 188	892	907	918	1.2%
Saillans	401	192	194	196	1.0%
St Aignan	209	118	117	121	3.4%
St André de Cubzac	12 229	5 666	5 725	5 797	1.3%
St Genès de Fronsac	839	370	383	391	2.1%
St Germain la Rivière	393	171	173	182	5.2%
St Gervais	1 912	801	810	815	0.6%
St Laurent d'Arce	1 489	639	650	656	0.9%
St Michel de Fronsac	531	260	268	269	0.4%
St Romain la Virvée	896	407	409	412	0.7%
Tarnes	338	129	128	146	14.1%
Vérac	945	385	385	394	2.3%
Villegouge	1 280	597	608	625	2.8%
Virsac	1 107	519	523	520	-0.6%
Marcenais	811	357	360	369	2.5%
Prignac et Marcamps	1 413	680	698	718	2.9%
TOTAUX	53 618	24 181	24 583	24 905	1.3%

Les gros consommateurs (consommations supérieures à 500 m³ par an) :

Communes	Nombre d'abonnés	Volumes facturés (m3)
ASQUES	1	1 870
AUBIE ET ESPESSAS	4	4 904
CADILLAC EN FRONSADAIS	4	2 925
CAVIGNAC	17	25 222
CEZAC	13	12 425
CUBNEZAIS	7	6 403
CUBZAC LES PONTS	21	80 670
FRONSAC	23	48 444
GALGON	29	51 422
GAURIAGUET	3	4 068
LA LANDE DE FRONSAC	8	18 284
LA RIVIERE	4	15 914
LUGON ET ILE DE CARNAY	8	16 883
MARSAS	4	8 099
MOUILLAC	2	1 260
PERISSAC	11	8 967
PEUJARD	11	13 282
SAILLANS	5	6 577
ST AIGNAN	1	993
ST ANDRE DE CUBZAC	112	178 075
ST ANTOINE	2	1 760
ST GENES DE FRONSAC	3	3 002
ST GERMAIN LA RIVIERE	3	2 370
ST GERVAIS	8	7 452
ST LAURENT D'ARCE	9	7 332
ST MICHEL DE FRONSAC	4	3 069
ST ROMAIN LA VIRVEE	5	4 500
SALIGNAC	11	8 606
TARNES	2	1 169
VERAC	10	11 810
VILLEGOUGE	7	7 875
VIRSAC	9	9 404
MARCENNAIS	5	5 524
PRIGNAC ET MARCAMPES	11	9 048
Total général	377	589 608

III-2 Traitement des demandes des abonnés

SOGEDO mène une politique de proximité pour répondre aux besoins des abonnés. Leurs demandes sont exclusivement traitées par l'agence locale.

SUIVI DE LA PERFORMANCE

IP Indice de performance	Nature des demandes	2021	2022
IP1 :	Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours	100%	100%
IP2 :	Proportion de lettre d'attente		
IP3 :	Réclamations		
	A Service de l'eau		
	A1 Qualité sanitaire	0	0
	A 2-1 Goût de l'eau	1	1
	A 2-2 Couleur de l'eau	4	2
	A 2-3 Dureté de l'eau	0	0
	A 3 Coupures d'eau	5	2
	A 4-1 Manque de pression	4	17
	A 4-2 Pression ou débit trop fort	0	0
	A 4-3 Variation de pression	0	0
	A 5 Inondation fuite avant et après compteur	2	1
	C Travaux		
	C 1 Réclamation sur travaux de réparation	0	1
	C2 Réclamation sur travaux réalisés sur branchements	1	1
	D Service relations commerciales		
	D1 Réclamation sur niveau du prix	5	4
	D 2 Réclamation pour erreur de relève en facturation	50	42
	D 3 Réclamation sur la qualité des contacts de l'accueil	0	1
IP4 :	Taux de respect du délai de remise en eau du branchement suite à une coupure	100%	100%
IP5 :	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchements neufs	95%	95%
IP6 :	Existence d'engagements envers le client		
	- délai de réponse au courrier inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- délai de remise en eau d'un branchement inférieur à 1 jour	Oui	Oui
	- délai de réalisation des travaux de branchement inférieur à 30 jours	Oui	Oui
	- respect des rendez-vous dans une plage de 3 heures	Oui	Oui

IV-PRODUCTION ET RENDEMENT

IV-1 Les volumes prélevés au milieu naturel

Volumes mensuels prélevés au milieu naturel	Station Dorêt Volumes en m3	Station Les Billaux Volumes en m3	Station Peujard Volumes en m3	Station Salignac Volumes en m3	Total mensuel
janv-22	59 587	89 088	52 383	91 789	292 847
févr-22	53 185	79 757	46 479	78 449	257 870
mars-22	64 284	90 713	55 084	92 810	302 891
avr-22	63 702	84 514	54 025	91 658	293 899
mai-22	73 181	119 094	68 759	99 511	360 545
juin-22	79 938	130 885	64 287	86 145	361 255
juil-22	96 998	146 074	73 458	93 738	410 268
août-22	75 100	133 200	67 489	91 954	367 743
sept-22	65 831	118 395	57 165	80 596	321 987
oct-22	61 684	88 403	54 083	82 631	286 801
nov-22	60 743	82 124	49 547	80 607	273 021
déc-22	80 169	85 887	53 941	83 766	303 763
TOTAL 2022	834 402	1 248 134	696 700	1 053 654	3 832 890

IV-2 Les volumes produits

Production globale	2021	2022	Evolution
Station les Billaux	1 074 208	1 183 508	10.2%
Station de Salignac	1 048 345	1 039 051	-0.9%
Station de Doret	718 955	806 756	12.2%
Station de la Brauge	629 306	677 524	7.7%
TOTAL	3 470 814	3 706 839	6.8%

Détail par site de traitement :

Volumes Produits - Station les Billaux	2021	2022	Evolution
Volume annuel produit (m3/an)	1 074 208	1 183 508	10.2%
Volume moyen journalier (m3/j)	2 943	3 242	10.2%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	29 120	35 273	21.1%
Semaine de pointe	32	28	

Volumes Produits - Station de Doret	2021	2022	Evolution
Volume annuel produit (m3/an)	718 955	806 756	12.2%
Volume moyen journalier (m3/j)	1 970	2 210	12.2%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	19 425	23 575	21.4%
Semaine de pointe	23	28	

Volumes Produits - Station de la Brauge	2021	2022	Evolution
Volume annuel produit (m3/an)	629 306	677 524	7.7%
Volume moyen journalier (m3/j)	1 724	1 856	7.7%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	16 606	17 346	4.5%
Semaine de pointe	23	24	

Volumes Produits - Station de Salignac	2021	2022	Evolution
Volume annuel produit (m3/an)	1 048 345	1 039 051	-0.9%
Volume moyen journalier (m3/j)	2 872	2 847	-0.9%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	23 678	21 595	-8.8%

Semaine de pointe	16	12	
-------------------	----	----	--

Production globale	2021	2022	Evolution
Station les Billaux	1 074 208	1 183 508	10.2%
Station de Salignac	1 048 345	1 039 051	-0.9%
Station de Doret	718 955	806 756	12.2%
Station de la Brauge	629 306	677 524	7.7%
TOTAL	3 470 814	3 706 839	6.8%

IV-3 Les volumes consommés comptabilisés

	2021	2022	Evolution
Volumes consommés comptabilisés (Période 01/10/N-1 au 31/09/N)	2 760 410	2 954 921	7.0%
Dont écrêtement (volumes)	20 168	65 378	224.2%
Ecrêtement (nb)	85	173	103.5%

IV-4 Les volumes consommés autorisés non comptés

IV-4-1 Les volumes de service

Volumes de service	Unité	Volume unitaire (en m³)	Nombre	Volume (m³)
Analyseur	Nombre d'analyseurs	700	6	4 200
Nettoyage des réservoirs	Volume de stockage	6 800	1/3	2 267
Rinçage de conduites après travaux liés à casses et fuites			222	14 415
Purges sur réseau	accumulation du Fer			3 500
TOTAL				24 382

IV-4-2 Les volumes consommés autorisés

Essai et manœuvre poteaux d'Incendie	Unité	Volume unitaire (en m³)	Nombre	Volume (m³)
Poteaux incendies et Bâches incendies	Nombre de poteaux	10	465	4 650
TOTAL				4 650

IV-5 Rendement du réseau d'eau potable

	2021	2022	Evolution
Rendement du réseau d'eau potable (ONEMA)	80.4%	81.8%	0.2%
Rendement primaire du réseau d'eau potable (%)	79.5%	81.0%	0.2%
Volume des pertes d'eau (m3)	680 111	722 046	6.1%
Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	9.40	10.05	6.9%
Indice linéaire de pertes (m3/j/km)	2.30	2.24	6.0%

La Commission Locale de l'Eau (CLE) retient la grille d'appréciation de l'ILP suivante :

Niveau de perte faible	ILP $\leq 0.08 \times D$
Niveau de perte modéré	$0.08 \times D \leq \text{ILP} \leq 0.15 \times D$
Niveau de perte élevé	$0.15 \times D \leq \text{ILP} \leq 0.29 \times D$
Niveau de perte très élevé	$0.29 \times D < \text{ILP}$

Avec D = Densité d'abonnés par km hors branchement, ILP = Indice Linéaire de Pertes, comme défini dans le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 qui introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

On a donc $D = 24\,905 / 812.06 = 30.67$

De ce fait, l'ILP référence est de $0.08 \times 30.67 = 2.45$.

L'ILP calculé est de 2.39. Ainsi l'ILP calculé est inférieur à l'ILP de référence ce qui signifie que le réseau du syndicat a un **niveau de perte faible**.

IV-6 Objectif de rendement et Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les dispositions de ce décret définissent les obligations des collectivités concernant l'atteinte de seuils minimaux de rendement de réseau.

Objectif de rendement du réseau :

Le décret définit un seuil minimal de rendement du réseau de 85 % par défaut. La valeur de rendement calculée précédemment est inférieure au seuil de 85 %.

Dans ce cas, le décret prévoit un autre seuil en fonction d'éléments spécifiques locaux. Il convient ainsi d'établir ce nouveau seuil sur la base d'un calcul en additionnant les éléments suivants :



NB : l'**indice linéaire de consommation** = volumes facturés aux usagers + volume de service + volume vendu en gros / linéaire de réseau, hors branchements (en km) x 365 jours

Cependant, votre collectivité remplissant deux facteurs complémentaires réunis, **le terme fixe est porté à 70 %**. Ces deux facteurs sont :

- Votre ressource fait l'objet de règles de répartition des eaux.
- Les volumes prélevés sont supérieurs à deux millions de m³ par an.

De ce fait, le **rendement seuil « décret » est porté à = 70% + (1/5 * 10,05) = 72.01 %**

Ainsi le rendement du service est supérieur au seuil calculé. Le SIAEPA du Cubzadai-Fronsadais est en conformité avec le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

En cas de non atteinte du seuil du rendement au 31 décembre 2013 et si aucun plan d'actions n'est adopté dans les 2 ans, la collectivité peut être sanctionnée par un doublement de la redevance « alimentation en eau potable ». Cette mesure est applicable depuis le 1er janvier 2016.

SOGEDO met en place des moyens significatifs pour atteindre le seul contractuel de 85 %. Un agent technique exploite quotidiennement la sectorisation mise en place par la collectivité pour améliorer la recherche de fuites.

Dès qu'une suspicion de fuite est identifiée, une équipe terrain est mise en place pour la localiser. Dès qu'elle est détectée, la réparation est programmée et exécutée au plus vite pour limiter le volume de perte.

IV-7 Suivi des indicateurs de la qualité

IV-7-1 Protection de la ressource

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la protection et la gestion de la ressource sont mesurées par un **indicateur de performance** dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la protection de la ressource	0 % : Aucune action 20 % : Etude environnementale et hydrogéologique en cours 40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % : Dossier déposé en préfecture 60 % : Arrêté préfectoral signé 80 % : Arrêté préfectoral mis en œuvre 100 % : Mise en œuvre d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral

L'indicateur est établi individuellement pour chaque ressource, et une valeur globale est calculée au prorata des volumes fournis :

Indice d'avancement de la protection de la ressource	2022
La Brauge (Peujard)	100%
Le Doret 3 (St André de Cubzac)	100%
Palu de Rabi 3 (Les Billaux – Galgon)	80%
Palu de Rabi Girard (Les Billaux – Galgon)	80%
Pont de Girard 2 (Les Billaux – Galgon)	80%
Les Nauves (Salignac)	100%
Ensemble des ressources :	94%

IV-7-2 Connaissance des réseaux de distribution

Le réseau de distribution d'eau potable du syndicat est intégré dans un Système d'information Géographique (SIG). Les informations connues concernent la structure, la dimension et l'âge des équipements et canalisations, y sont répertoriées, ainsi qu'un historique et la localisation des interventions effectuées au cours de l'année.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, sous peine de sanctions financières :

- d'une part d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau potable,

- et d'autre part d'atteindre un certain seuil de rendement de réseau.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance IP103.2 « indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'eau potable ».

Ce décret modifie en profondeur cet indicateur y compris le barème d'attribution des points (passage du barème de 100 points à 120 points).

Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.

La décomposition de cet indicateur ainsi que le nombre de points attribué au service figurent ci-après.

Une bonne connaissance du patrimoine enterré du service est indispensable pour permettre d'établir un plan pluriannuel de renouvellement des réseaux de distribution. Le remplacement des conduites anciennes et présentant des défaillances régulières permettra d'améliorer le rendement du réseau et la sécurité, en matière de la continuité du service.

Nos techniciens complètent chaque jour cette base de données. Nous sommes à votre entière disposition pour vous transmettre les données nécessaires à la gestion patrimoniale de votre réseau de distribution.

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100%	5
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	non	0
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	oui	10
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	oui	5
Nombre de points total obtenus			110

Compte tenu de la valeur de l'indice, votre collectivité dispose d'un inventaire conforme au décret du 27 janvier 2012.

Nos services techniques se tiennent à votre disposition afin de vous transmettre l'ensemble des données qui vous seront nécessaires dans la programmation de vos travaux.

Il convient de nous transmettre le plus régulièrement possible les plans de récolement liés aux travaux neufs effectués par votre collectivité afin que nous puissions mettre à jour le Système d'Information Géographique.



Prévention et Sécurité : « Construire sans détruire »

Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011, dit décret DT-DICT, prévoit la refonte des formulaires CERFA correspondants, la modification des procédures administratives et le renforcement des responsabilités de chacun des acteurs.

Ce décret modifie les documents DT-DICT qui deviennent plus complets et détaillés. En vue d'optimiser la sécurité des biens et des personnes et de sécuriser au mieux la continuité de service, le décret encadre la réalisation de travaux urgents par la mise en place d'avis de travaux urgents « ATU ».

D'autre part, la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS, par l'article L554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser les concessionnaires de tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Sogedo a ainsi la charge de mettre à jour le guichet unique. Ce guichet est financé en partie par une redevance perçue auprès des exploitants de réseaux.

D'autre part, la réglementation prévoit également l'identification des réseaux selon deux critères :

- Catégorie d'ouvrage :
 - Les réseaux dits sensibles
 - Les réseaux non sensibles.

Remarque : Les canalisations de prélèvement de distribution d'eau destinée à la consommation humaine relèvent, sauf déclaration contraire de la part de l'opérateur du réseau, de la catégorie des réseaux non sensibles.

- Précision des informations cartographiques : L'arrêté « DT/DICT » instaure à ce titre, trois classes de précision cartographique A, B et C. Pour tous les réseaux, ces classes sont :
 - Classe A : incertitude sur la précision cartographique maximale de 0,40 m.
 - Classe B : incertitude sur la précision cartographique entre 0,40 m et 1,5 m.
 - Classe C : incertitude sur la précision cartographique supérieure à 1,5 m

Les plans de récolement doivent obligatoirement être établie dans une classe de précision conforme à la classe A. La réglementation n'impose pas, à ce jour, pour les réseaux « non sensibles » une mise à jour massive de la précision en classe A.

IV-7-3 Indice d'avancement de la sectorisation

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

En commission Locale de l'Eau du SAGE « Nappes profondes de Gironde » le 16 septembre 2014, des indicateurs complémentaires relatifs au fonctionnement de la sectorisation ont été définis pour une opérationnalité au 1er janvier 2015.

Cet indice doit être inséré dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) ainsi que dans le Rapport Annuel du Déléguataire.

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la sectorisation	0 % : Pas de sectorisation 10 % : Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation 30 % : Sectorisation en cours 40 % : Sectorisation existante 60 % : Sectorisation existante fonctionnelle 100 % : Suivi annuel des données

L'indice d'avancement de la sectorisation pour le Syndicat du Cubzadai-Fronsadais est de :

	2021	2022	Evolution
Indice d'avancement de la sectorisation	100%	100%	0.0%



IV-8 Suivi des consommables

IV-8-1 Consommation énergétique

Consommation électrique (kWh/an)	2021	2022	Evolution	Commentaires
Station les Billaux	735 420	893 789	21.53%	Augmentation du volume produit
Station de Doret	442 651	446 761	0.93%	
Station la Brauge	513 880	480 356	-6.52%	
Station Salignac	775 388	728 619	-6.03%	
Débitmètre Saillans	102	102	0.00%	
Débitmètre St Romain la Virvée	106	106	0.00%	
Débitmètre Vérac	83	87	4.82%	
Débitmètre St Gervais (Croix de l'Avocat)	16	17	6.25%	
Débitmètre Cézac	91	88	-3.30%	
Réservoir St Aignan et débitmètre	377	365	-3.18%	
Réservoir Montalon	32	36	12.50%	Décalage de relève
Réservoir Cavignac	151	141	-6.62%	
Réservoir Marcenais	4 211	4 601	9.26%	Remplacement éclairage intérieur
TOTAL	2 472 508	2 555 068	3.34%	

Sogedo s'emploie à diminuer les consommations énergétiques de ses sites de traitement toute l'année en étudiant les temps de fonctionnement des équipements et en appliquant les paramétrages optimums.

IV-8-2 Les produits de traitement

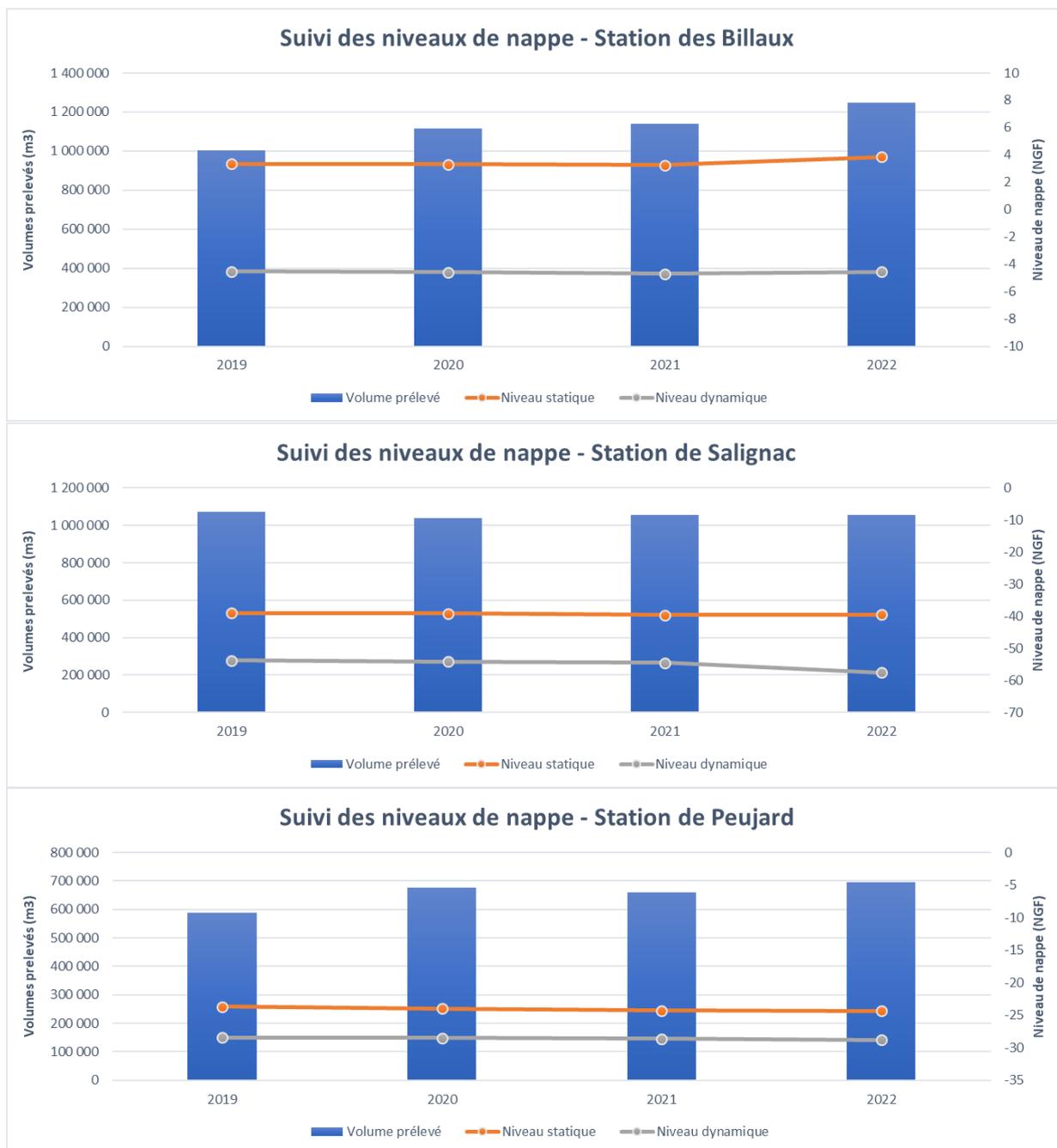
Produits traitement (en kg / an)	2021	2022	Evolution	Commentaires
Chlore gazeux (Les Billaux)	588	637	8.33%	
Chlore gazeux (Doret)	343	392	14.29%	
Chlore gazeux (Peujard)	343	343	0.00%	
Chlore gazeux (Salignac)	490	539	10.00%	
Neutralite (Doret)	54 000	32 000	-40.74%	
Neutralite (Peujard)	36 000	31 000	-13.89%	
Neutralite (Salignac)	72 000	72 000	0.00%	
TOTAL	163 764	136 911	-16.40%	

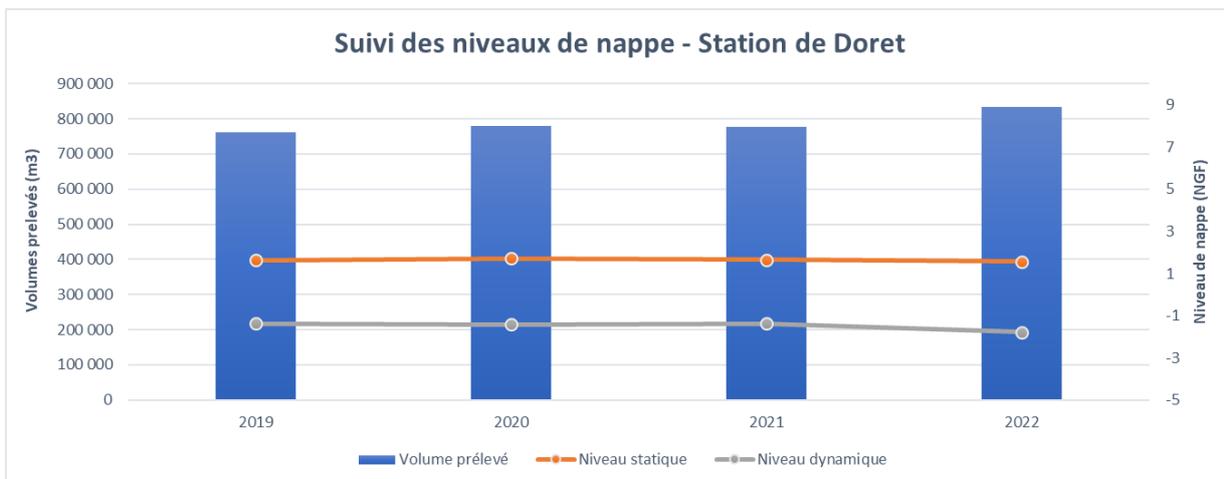
V- LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2022

V-1 Les interventions sur les ouvrages d'eau potable

V-1-1 Le suivi de la ressource en eau

Les graphiques ci-dessous reprennent l'évolution moyenne du niveau d'eau dans les forages.





V-1-2 Le lavage des réservoirs

Les réservoirs sur tour et les bâches sont nettoyés une fois par an.

Réservoir	Type	Volume (m3)	Télésurveillance	Cuve	Date de lavage
Réservoir St Aignan	Sur tour	2000	Oui	1	01/03/2022
Réservoir Montalon	Sur tour	1500	Oui	1	09/03/2022
Réservoir Cavignac	Sur tour	500	Oui	1	15/03/2022
Réservoir Marcenais	Sur tour	2000	Oui	1	29/03/2022
Bâche Billaux	Au sol	200	Oui	1	05/10/2022
Bâche Doret	Au sol	86	Oui	1	15/06/2022
Bâche la Brauge	Au sol	240	Oui	1	11/10/2022
Bâche Salignac	Au sol	240	Oui	1	26/10/2022

V-1-3 Opérations de renouvellement

Station	Description de l'opération	Nature	Montant
RESEAU	Datalogger Q14	Garantie	1 398 €
STATION LA BRAUGE (PEUJARD)	Vanne distribution	Garantie	1 360 €
STATION DE DORET	Forage F3 secours	Garantie	6 229 €
STATION DE DORET	Clapet d'aspiration pompe de reprise 2	Garantie	2 437 €
Datalogger Q8	Datalogger Q8	Garantie	1 398 €
STATION DE DORET (SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC)	Sonde chlore + pH + température	Garantie	10 626 €
Station de Peujard	Réparation canalisation	Garantie	1 757 €
STATION DE DORET	Variateur pompe de reprise 2	Programme	4 640 €
STATION LA BRAUGE (PEUJARD)	Armoire de la station	Programme	61 787 €
STATION DE SALIGNAC	Débitmètre électromagnétique	Programme	5 966 €
STATION DE SALIGNAC	Débitmètre électromagnétique	Programme	5 966 €
STATION DE DORET (ST-ANDRE-DE-CUBZAC)	Pluviomètre	Programme	583 €
STATION DE DORET (ST-ANDRE-DE-CUBZAC)	Sonde de niveau bache	Programme	730 €
RESEAU	Stabilisateur	Programme	2 196 €
RESEAU	Débitmètre Q10 - Mouillac	Programme	2 807 €
STATION DE SALIGNAC	Sonde de niveau bache	Programme	663 €
TOTAL			110 545 €

Maintenance préventive niv 3 et 4

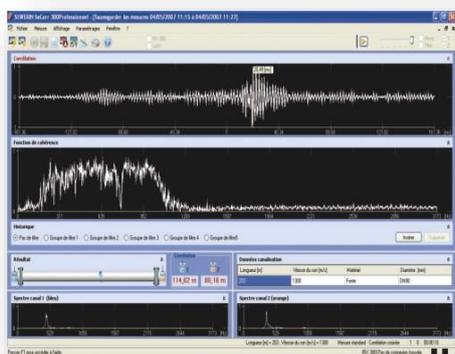
Station	Description de l'opération	Nature
Station de Salignac	Maintenance annuelle surpresseur de lavage 1	Préventif
Station de Salignac	Maintenance annuelle surpresseur de lavage 2	Préventif
Station de Salignac	Maintenance annuelle compresseur d'air 1	Préventif
Station de Salignac	Maintenance annuelle compresseur d'air 2	Préventif
Station de Salignac	Maintenance annuelle groupe électrogène	Préventif
Station de Peujard	Maintenance annuelle surpresseur de lavage 1	Préventif
Station de Peujard	Maintenance annuelle compresseur d'air 1	Préventif
Station de Peujard	Maintenance annuelle groupe électrogène	Préventif
Station des Billaux	Maintenance annuelle surpresseur de lavage 1	Préventif
Station des Billaux	Maintenance annuelle compresseur d'air 1	Préventif
Station de Doret	Maintenance annuelle surpresseur de lavage 1 déferrisation	Préventif
Station de Doret	Maintenance annuelle compresseur d'air 1 déferrisation	Préventif
Station de Doret	Maintenance annuelle surpresseur de lavage 1 neutralisation	Préventif
Station de Doret	Maintenance annuelle compresseur d'air 1 neutralisation	Préventif

V-2 Les interventions sur le réseau d'eau potable

V-2-1 La Recherche de fuites

Au sein de Saint André, un agent est entièrement dédié à la recherche et la localisation des fuites. L'utilisation d'équipements performants complète les moyens de détection des pertes d'eau sur le réseau de distribution de la Collectivité :

- Appareils d'écoute au sol
- Corrélateur acoustique
- Dispositifs de pré- localisation
- Cloches écouteurs SEPEM



Les campagnes de recherche de fuites sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

A partir de 2022, toutes les opérations de recherches de fuite sont cartographiées et consultables par la Collectivité.

Recherche fuites	2021	2022	Evolution
Linéaire inspecté (km)	610	460	-25%
Nombre de fuites détectées	86	82	-5%



V-2-2 Sur le réseau de distribution

Les interventions réalisées sur le réseau de distribution sont synthétisées ci-dessous :

Réparations réseau	2021	2022	Evolution
Casses de conduites et déboitements	112	144	28.57%
Réparations sur branchement	96	78	-18.75%
TOTAL	208	222	6.73%



Interruption de service	2021	2022	Evolution
Interruptions programmées (travaux)	23	29	26.09%
Interruptions pour problèmes qualitatifs	0	0	-
Interruptions accidentelles liées à des tiers	11	17	54.55%
Interruptions accidentelles liées au réseau (casses + fontainerie)	208	222	6.73%
Interruptions liées à la production (manque d'eau)	0	0	-
Total interruptions de service non programmées	219	239	9.13%
Abonnés desservis	24 583	24 905	1.31%
Taux d'interruptions de service non programmées (%)	8.91	9.60	7.72%

Détail des interruptions programmées en 2022.

INTERRUPTIONS PROGRAMMEES 2022						
				Nb coupures	Nb d'abonnés concernés	Temps de coupure
MOUILLAC	GRAND VILLAGE	RENOU	SIAEPA	1	13	3,5
LA LANDE DE FRONSAC	CHEMIN DES JAUGUES	CVM	SIAEPA	1	55	3,5
MARCENAI	BRARD	EXT	SIAEPA	1	22	3,5
GALGON	GUITRES	RENOU	SIAEPA	1	70	3,5
SAINT AIGNAN	CHÂTEAU PLAIN POINT	CVM	SIAEPA	1	7	3,5
ST LAURENT D'ARCE	CANTELOUDETTE	RENOU	SIAEPA	1	58	3,5
CUBNEZAI	ETANG	RENOU	SIAEPA	1	87	3,5
CUBNEZAI	CHADEUIL	RENOU	SIAEPA	2	77	3,5
ST GENES DE FRONSAC	RUE ARISTIDE GODINEAU	RENOU	SIAEPA	2	50	7,5
PEUJARD	SICARDERIE	RENOU	SIAEPA	1	72	3,5
ST GERVAIS	CROIX DE L'AVOCAT	RENOU	SIAEPA	5	4654	17,5
PEUJARD	L'AQUITAINE	RENOU	SIAEPA	2	84	7
ST ANDRE DE CUBZAC	ROUTE DE SALIGNAC	RENOU	SIAEPA	2	124	7
VILLEGOUGE	BERGERONNETTE	RENOU	SIAEPA	2	14	4,5
CADILLAC	CHEMIN DU FREYCHE	RENOU	SIAEPA	1	14	3,5
LA RIVIERE	ROUSSELLE	SUPPRE SSION	SOGEDO	1	3	3
MARCENAI	CHARLOT	RENOU	SIAEPA	2	59	7
CEZAC	LE BOURG	PRELEVE MENT CANA	SOGEDO	1	12	3
GALGON	LES GARIGAS	CHANGE MENT VANNE	SOGEDO	1	29	3

V-3 Le renouvellement des branchements et compteurs

Renouvellement branchements et compteurs	2021	2022	Evolution
Branchements par Sogedo	0	39	390.00%
Compteurs DN15	637	191	-70.02%
TOTAL	637	230	-63.89%

Le détail des renouvellements branchements et compteurs est donné dans le dossier partagé avec le SIAEPA.

SIAEPA-CubzadAIS_Fronsadais > CRT > 2022

Liste des branchements renouvelés au cours de l'année par le syndicat :

Opérations du SIAEPA		
Commune	Adresse	Nombre
Galgon	Rue Ancien Charron	11
Mouillac	Grand Village	5
La Lande de Fronsac	Chemin de Jaugues	2
Marcenais	Brard	1
Galgon	Route de Guitres	2
Saint Aignan	Château Plain Point	2
Saint Laurent d'Arce	Canteloudette	2
Cubnezais	Etang	0
Cubnezais	Chadeuil	1
Saint Genès de Fronsac	Rue Aristide Godineau	27
Peujard	Sicarderie	7
St Gervais	Croix de l'avocat	36
Peujard	L'Aquitaine	33
Saint André de Cubzac	Route de Salignac	56
Villegouge	Bergeronnette	6
Cadillac	Chemin du freyche	8
Villegouge	Chemin de l'abeille	6
TOTAL		205

Programme de renouvellement SOGEDO		
CEZAC	17 RUE ALAIN BOMBARD	1
PERISSAC	14 BIS GRIMARD	1
CUBNEZAIS	32 RUE DE LA GRAVETTE	1
CUBZAC LES PONTS	16 RUE DU 19 MARS 1962	1

ST GENES DE FRONSAC	1 IMP GAUDIN	1
MARCEAIS	14 BOIS PELE	1
CADILLAC EN FRONSADAIS	23 RUE DE MAYES	1
PERISSAC	5 BELVEDERE OUEST	1
ST LAURENT D'ARCE	4 ROUTE DES FAURES	1
ST AIGNAN	6 LE BOURG	1
MARSAS	5 ROUTE DE NAPOLEON	1
ASQUES	40 RUE DE ST ROMAIN	1
VILLEGOUGE	6 CHEMIN DES BLEUETS	1
ST AIGNAN	11 LE BOURG	1
ST GENES DE FRONSAC	3 RUE BOSSUET	1
PRIGNAC ET MARCAMPS	26 CH DE LA CROIX BLANCHE	1
LUGON ET L'ILE DU CARNEY	COMTE SUD	1
PEUJARD	68 LE BOURG	1
PRIGNAC ET MARCAMPS	15 PLACE DE L'EGLISE	1
LUGON ET L'ILE DU CARNAY	7 LE MAS	1
CUBZAC LES PONTS	LA LEBRE	1
PRIGNAC ET MARCAMPS	3 AVENUE DES COTES DE BOURG	1
ST AIGNAN	7 LE BOURG	1
PRIGNAC ET MARCAMPS	5 CH DE JANSIER	1
CUBZAC LES PONTS	3 RUE DU 19 MARS	1
ST GERMAIN LA RIVIERE	2 IMP LAFARGUE	1
ST LAURENT D'ARCE	1 CH DES PREVOST	1
LA RIVIERE	LA ROUSSELLE	2
PRIGNAC ET MARCAMPS	4 CH DE NEUFONDS	1
ST AIGNAN	4 ET 5 LE BOURG	1
ST ANDRE DE CUBZAC	5 CHEMIN DE LA CALE DU CENTRE	1
PERISSAC	12 CHEMIN DE LA MAILLERIE	1
CAVIGNAC	40 BAUDET	1
ST ANDRE DE CUBZAC	RUE MONDENARD	1
GALGON	FOURNET	1
AUBIE ESPESSAS	7 RUE DE GAZILLON	1
CADILLAC EN FRONSADAIS	15 AVENUE DU FRONSADAIS	1
CUBNEZAIS	1 MARTIAL	1
TOTAL		39

V-4 Les branchements neufs

Branchements neufs réalisés par Sogedo	2022
Branchements neufs	246

V-5 Le suivi des travaux de la collectivité

Les travaux réalisés sur les installations de la Collectivité font l'objet d'un accompagnement de la part de nos services à toutes les phases de leur réalisation (projet, avancement, réception).

Nous rappelons que les nouvelles installations n'intègrent le patrimoine affermé qu'après fourniture des plans de récolement par les entreprises mandatées et réception des travaux par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des autres travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre des extensions et du renouvellement des canalisations en 2022 est présenté ci-après :

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne sur 5 ans
Renouvellement de branchements (nb)	38	32	171	240	244	127
Extensions de réseaux (km)	3.423	3.806	3.48	3.82	0.550	3.117
Renouvellement de réseaux (km)	6.83	2.248	4.631	8.014	7.307	5.554

Indicateurs des réseaux de distribution	2021	2022
Linéaire total du réseau de distribution (km)	811.587	812.137
Taux moyen d'extension du réseau (%)	0.45%	0.38%
Taux moyen de renouvellement du réseau (%)	0.64%	0.68%

Communes	Nom et adresse du Lotissement	Linéaire réseau AEP (m)	Matériau	Diamètre	Nombre branchement AEP
SAILLANS	La Longua	105	PEHD	40	5
	A La Longue				
VAL DE VIRVEE	Les Hauts de Lagerat	152	PVC	63	9
	Aubie et Espessas - La Gruppe				
CUBZAC LES PONTS	Le Hameau de Lombagne	165	PVC	63	16
	Rue du Basque				

PRIGNAC ET MARCAMPES	Les Jardins de Cazelle	145	PVC	63	20
	Rue du stade	122	PVC	110	
	La Chêneraie	110	PVC	90	7
	Chemin d'entre deux Monts				
CADILLAC EN FRONSADAIS	Les Jardins de St Romain	81	PEHD	63	5
	Rue de St Romain				
MARSAS	Les Jardins de Mahélan	67	PVC	63	12
	Route de Napoléon	82	PVC	110	
TARNES	Les Terrasses de la Renaudière	283	PVC	63	22
	Rue des Agriaires	75	PVC	110	
VILLEGOUGE		120	PEHD	63	0
	Rue des Noisetiers				
MARCENAI	Le Pré de Pillot	138	PEHD	63	11
	Pillot				
TOTAL		1 645			107

Travaux d'extension du réseau d'eau potable (Syndicat des Eaux)		Ø et Nature	Linéaire (ml)
La Lande de Fronsac	Chemin de Jaugues	63 PVC	490
La Lande de Fronsac	Chemin de Jaugues	32 PEHD	170
Marcenais	Brard	63 PVC	330
Marcenais	Brard	90 PVC	180
Galgon	Route de Guitres	63 PVC	240
Villegouge	Bergeronnette	75 PVC	50
TOTAL			1460

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable		Ø et Nature	Linéaire (ml)
Galgon	Rue Ancien Charron	63 PVC	170
Mouillac	Grand Village	63 PVC	110
Saint Aignan	Château Plain Point	63 PVC	575
Saint Laurent d'Arce	Canteloudette	90 PVC	465
Cubnezais	Etang	110 PVC	300
Cubnezais	Chadeuil	125 PVC	145
Cubnezais	Chadeuil	160 PVC	170

Saint Genès de Fronsac	Rue Aristide Godineau	125 PVC	810
Peujard	Sicarderie	90 PVC	635
St Gervais	Croix de l'avocat	200 FONTE	591
Peujard	L'Aquitaine	90 PVC	635
Saint André de Cubzac	Route de Salignac	90 PVC	700
Villegouge	Bergeronnette	75 PVC	205
Cadillac	Chemin du freyche	63 PVC	741
Villegouge	Chemin de l'abeille	75 PVC	685
Villegouge	Chemin de l'abeille	63 PVC	370
TOTAL			7307

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

V-6 Les réponses aux DT-DICT

Gestion des DICT	2021	2022	Evolution
Nombre de DICT traitées :	700	576	-17.7%
Nombre d'ATU traitées :	31	54	74.2%
Nombre de DT traitées	666	689	3.5%
Nombre de DT-DICT traitées :	868	1110	27.9%
Nombre de DICT émises :	3	0	-
Nombre d'ATU émises :	321	347	8.1%
Nombre de DT émises	291	240	-17.5%
Nombre de DT-DICT émises :	6	82	1266.7%

V-7 Contrôles des équipements du réseau

V-7-1 Stabilisateur de pression

- ➔ L'ensemble des stabilisateurs de pressions a été contrôlé en 2022. La liste du matériel est disponible dans l'espace de partage informatique.

V-7-2 Ventouses

- ➔ Un état des lieux de l'état des ventouses incluant les actions à mener a été réalisé en 2022. La liste des équipements est disponible dans l'espace de partage informatique.

VI – LA SURVEILLANCE ET QUALITE DE L’EAU

VI-1 Réglementation en vigueur

Le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 retranscrit en droit français les directives européennes relatives à la qualité des eaux de boisson. Ce décret est codifié, pour l'essentiel, aux articles R.1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Dans le cadre de ce décret, plusieurs types de contrôles sont réalisés au cours de l'année :

- Le contrôle sanitaire : programme d'analyses défini par arrêté préfectoral et dont le suivi est assuré par l'ARS de la Nouvelle Aquitaine,
- Le suivi quotidien du taux de désinfectant sur les installations de traitement, ainsi que des mesures aléatoires sur réseau de distribution et un programme d'auto-surveillance réalisés par SOGEDO.

Pour mesurer la qualité de l'eau, on distingue deux types de paramètres définis par ce décret :

Limites de qualité : ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. C'est à partir de ces paramètres que l'on juge de la qualité de l'eau distribuée.

Références de qualité : ce sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau. Les substances concernées, sans incidence sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, peuvent mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des installations de traitement. Ces paramètres sont nos références dans le travail de terrain.

VI-2 Analyses réalisées dans l'année

L'ensemble des analyses ARS est effectué par le Laboratoire Départemental de la Gironde. L'autosurveillance Sogedo est réalisée par LPL.

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses réalisées	
		ARS	SOGEDO
Ressource	Le Doret 1 bis - St André de Cubzac - exhaure	1	0
Ressource	Le Doret 2 - St André de Cubzac-exhaure	0	0
Ressource	Pont de Girard 2 - Les Billaux - exhaure	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3 - Les Billaux - exhaure	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Les Billaux - exhaure	1	0
Ressource	Salignac - Salignac - Eau brute Forage	1	0
Ressource	La Brauge - Peujard - exhaure	1	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - sortie de station	6	6
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - sortie de station	5	6
Production	Pont de Girard - Les Billaux - bache de stockage	0	0
Production	La Brauge - Peujard - bache de stockage	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - bache de stockage	0	0
Production	Salignac - Salignac - Sortie station	6	6
Production	La Brauge - Peujard - sortie de station	5	6
Distribution	Chez les abonnés	98	21
TOTAL		124	45

VI-3 Suivi de la qualité bactériologique

Elle est évaluée par la recherche de germes dont la présence dans l'eau révèle une contamination d'origine fécale.

La présence de ces germes test de contamination fécale dans l'eau de consommation témoigne d'un risque sanitaire microbiologique susceptible d'engendrer des pathologies.

Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement en limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Le Doret 1 bis - St André de Cubzac - exhaure	1	0	0
Ressource	Le Doret 2 - St André de Cubzac - exhaure	0	0	0
Ressource	Pont de Girard 2 - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3 - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Les Billaux - exhaure	1	0	0
Ressource	Salignac - Salignac - Eau brute Forage	1	0	0
Ressource	La Brauge - Peujard - exhaure	1	0	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - sortie de station	5	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - sortie de station	5	0	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - bache de stockage	0	0	0
Production	La Brauge - Peujard - bache de stockage	0	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - bache de stockage	0	0	0
Production	Salignac - Salignac - Sortie station	6	0	2
Production	La Brauge - Peujard - sortie de station	5	0	0
Distribution	Chez les abonnés	94	0	8
TOTAL		119	0	10

Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre de l'autosurveillance Sogedo

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement en limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Le Doret 1 bis - St André de Cubzac - exhaure	0	0	0
Ressource	Le Doret 2 - St André de Cubzac - exhaure	0	0	0
Ressource	Pont de Girard 2 - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3 - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Salignac - Salignac - Eau brute Forage	0	0	0
Ressource	La Brauge - Peujard - exhaure	0	0	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - sortie de station	6	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - sortie de station	6	0	1
Production	Pont de Girard - Les Billaux - bache de stockage	0	0	0
Production	La Brauge - Peujard - bache de stockage	0	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - bache de stockage	0	0	0
Production	Salignac - Salignac - Sortie station	6	0	1
Production	La Brauge - Peujard - sortie de station	6	0	0
Distribution	Chez les abonnés	18	1	5
TOTAL		42	1	7

Détail des dépassements de limite de qualité :

- Pas de dépassements en 2022

Les dépassements de références de qualité sont dus à la présence ponctuelle de germes revivifiables à 36°C lors des prélèvements.

VI-4 Suivi de la qualité physico-chimique

La qualité physico-chimique de l'eau est déterminée par 5 familles de paramètres :

- examen physique-chimique (équilibre calco-carbonique, Turbidité, conductivité, éléments minéraux, métaux, composés azotés, oxygène et matière organique),
- composés organiques (HAP, COV),
- pesticides,
- sous-produits de désinfection (THM, chlorite et bromate),
- radioactivité.

➔ Chlorure de Vinyle Monomère CVM :

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un gaz inorganique, incolore à température ambiante. C'est un composé chimique purement synthétique n'existant pas à l'état naturel qui a été utilisé avant 1980 dans la fabrication des canalisations en PVC. Le relargage résiduel de CVM de ces canalisations peut entraîner la présence de ce gaz dans l'eau potable.

Le relargage de CVM peut dépendre des facteurs suivants : la température de l'eau, l'âge de la canalisation, le temps de séjour de l'eau dans les canalisations. Il est donc difficile de prédire les zones présentant de fortes teneurs en CVM.

Dernièrement l'ARS a établi un programme de surveillance des CVM sur l'ensemble des réseaux.

La limite de qualité du paramètre CVM est de 0,5 µg/L.

Si des CVM sont présents dans les réseaux, les solutions sont :

- purges manuelles,
- purges automatiques,
- renouvellement de la canalisation (seule solution qui règle le problème définitivement).

Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement en limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	4	22	98	1	38
Composés organiques	4	8	3	0	0
Pesticides	4	4	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	8	5	2	0
Radioactivité	0	4	0	0	0

Prélevé le 19/07/2022 - Contre-analyse réalisée - NC CVM / Chlorure de vinyl monomère = 0,82 µg/L

Prélevé le 26/07/2022 - Contre-analyse réalisée - NC CVM 0,59 pour 0,5 / Chlorure de vinyl monomère = 0,59 µg/L

Prélevé le 20/12/2022 - Contre-analyse réalisée / Turbidité = 3,9 NFU

Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre de l'autosurveillance Sogedo

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement en limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	0	24	19	0	1
Composés organiques	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	0	1	1	1
Radioactivité	0	0	0	0	0

Détail des dépassements de limite de qualité :

Prélevé le 02/02/2022 - Contre-analyse réalisée / Chlorure de vinyl monomère = 1,8 µg/L

L'ensemble des réseaux présentant des valeurs de CVM > 0,5 µg/l seront renouvelés par le SIAEPA du Cubzadai-Fronsadais durant l'année 2023.

VI-5 Synthèse générale

- Pour l'année 2022, il n'y a pas eu de dépassement des références de qualité bactériologiques et deux analyses n'ont pas respecté les références physico-chimiques.
- 100 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité bactériologique.
- En dehors des chlorures de vinyle monomère 100 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité physico-chimique.

Les dépassements des références de qualité sont essentiellement dus à un caractère ponctuellement agressif des eaux sorties productions.

Les seules gênes constatées par les abonnés interviennent lors de manœuvres ponctuelles sur le réseau de distribution (réparation de conduites, utilisation de poteaux d'incendie) où des éléments accumulés dans les canalisations sont remis en suspension. Ces désagréments sont résorbés par des purges du réseau menées par nos services.

L'eau distribuée est moyennement minéralisée. Elle est considérée comme légèrement agressive.

VII – FACTURATION ET BILAN FINANCIER

VII-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an

INDICATEURS FINANCIERS
SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS
SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

<u>Service de l'eau potable</u>	QUANTITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/22	01/01/23	Ecart %	01/01/22	01/01/23
<u>SOGEDO EXPLOITATION</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	27.460 €	29.700 €	8.2%	27.46 €	29.70 €
Consommation (m3)	120	0.5220 €	0.5446 €	4.3%	62.64 €	65.35 €
- <u>COLLECTIVITE</u>						
Prime Fixe (pour l'année)	1	12.000 €	12.480 €	0.0%	12.00 €	12.48 €
Part Collectivité (m3)	120	0.410 €	0.430 €	0.0%	49.20 €	51.60 €
- <u>TIERS</u>						
Agence de l'Eau - Prélèvement (m3)	120	0.084 €	0.119 €	41.7%	10.68 €	14.22 €
Agence de l'Eau - Lutte contre la Pollution (m3)	120	0.330 €	0.330 €	0.0%	39.60 €	39.60 €
- <u>TVA</u>						
		5.50%	5.50%	0.0%	11.087 €	11.712 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE				7.1%	209.78 €	224.66 €
MONTANT TTC DU M³ HORS PRIME FIXE				4.6%	1.436 €	1.501 €
MONTANT TTC DU M³ AVEC PRIME FIXE				7.1%	1.75 €	1.87 €

VII-2 Facturation

Tous les ans, les abonnés reçoivent deux factures :

- une première en Mai et Juin correspondant à une estimation de leur consommation
- une seconde en Novembre et Décembre basée sur la relève des compteurs.

Gestion des Abonnés	2021	2022	Evolution
Facturation :			
Nb Factures émises :	54 535	54 828	0.5%
Relances :			
Nb Relances simples :	9 865	8 327	-15.6%
Nb de relances majorées :	5 632	4 507	-20.0%
Contentieux :			
Nombre :	813	616	-24.2%
Montant (part fermière)	€327 416	€378 990	15.8%
Difficultés de paiement rencontrées :			
Nombre d'échéancier accordés :	652	618	-5.2%
Montants accordés :	€174 637	€179 280	2.7%
Charte solidarité :			
Nombre de dossiers présentés :	127	80	-37.0%
Nombre de dossiers acceptés :	32	44	37.5%
Montant (part Sogedo) :	€0	€ -	#DIV/0!



Taux de réclamations	2021	2022
Nombre de réclamations écrites	37	34
Nombre d'abonnés	24 583	24 905
Taux de réclamations / 1000 abonnés	1.51	1.37

VII-3 Situation sur l'exercice

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de procéder au recouvrement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2021	2022
Nombre de factures émises N-1 :	53 110	54 535
Nombre de factures non soldées N :	1 528	1 609
Montant facturé de l'année précédente (N-1) en € TTC :	5 069 624	5 117 078
Montant impayé au 31/12/22 (N) :	€120 302	€190 029
Taux d'impayés sur les factures :	2.37%	3.71%

Observations : Le montant facturé au titre de l'exercice précédent comprend l'intégralité de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, et la TVA liée à ces postes.

VII-4 Ecrêtements et dégrèvements

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous concernant la part fermière :

Demandes de dégrèvements	2021	2022
Nombre de dossiers traités	4	8
Volume total dégrévé (m ³) :	9 376	11 313
Montant global du dégrèvement en € (part gestion) :	4 698 €	5 628 €

Demandes d'écètements	2021	2022
Nombre de dossiers traités	85	205
Volume total écèté (m ³) :	20 168	65 378
Montant global du écètement en € (part gestion) :	10 165 €	33 998 €

Liste des écrêtements accordés par commune au cours de l'année :

ECRETEMENT

Communes	Nombre de dossiers	Volumes écrêtés (en m³)	Montant HT
ASQUES	3	775	397.42
AUBIE ET ESPESSAS	7	2739	1465.93
CADILLAC EN FRONSADAIS	6	856	439.89
CAVIGNAC	6	1261	653.46
CEZAC	10	5106	2714.8
CUBNEZAIS	7	4260	2190.69
CUBZAC LES PONTS	23	5350	2828.29
FRONSAC	5	2375	1235.78
GALGON	9	3059	1577.53
GAURIAGUET	7	3421	1783.85
LA LANDE DE FRONSAC	4	626	324.02
LA RIVIERE	0		
LUGON ET L ILE DU CARNAY	6	822	446.66
MARSAS	0		
MOUILLAC	1	12	6.53
PERISSAC	1	76	38.93
PEUJARD	8	2711	1417.07
SAILLANS	1	8	3.99
ST AIGNAN	0		
ST ANDRE DE CUBZAC	48	11932	6151.4
ST ANTOINE	3	668	346.29
ST GENES DE FRONSAC	6	1334	684.12
ST GERMAIN DE LA RIVIERE	0		
ST GERVAIS	7	792	405.59
ST LAURENT D ARCE	4	1995	1048.54
ST MICHEL DE FRONSAC	1	1294	675.07
ST ROMAIN LA VIRVEE	5	1602	817.3
SALIGNAC	9	2917	1500.4
TARNES	1	168	91.49
VERAC	1	65	35.39
VILLEGOUGE	1	38	19.82
VIRSAC	5	1706	886.85
MARCENNAIS	1	2821	1446.96
PRIGNAC ET MARCAMPES	9	4589	2364.51
Total Général	205	65 378	33 998.57

VII-5 Compte rendu financier

VII-5-1 Présentation du CRF

Le compte rendu financier ci-joint est établi en application des dispositions des articles R3131-3 et suivant du Code de la commande publique et qui fait obligation au concessionnaire d'un service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service délégué. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués et ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

Année : 2022			Date d'effet : 01/01/2021	
Département : Département Gironde			Durée : 12 ans	
Centre : Centre de Saint André de Cubzac (C60)			Date de fin : 31/12/2032	
Contrat : S.I.A.E.P.A. du CUBZADAIS FRONSADAIS				
En Euros				
Libellé	2021	2022	Evolution 2021/2022	
PRODUITS				
Exploitation du service	2 064 182	2 268 092	10%	203 909
Part fixe (abonnements)	673 186	730 231	8%	57 045
Part Consommations	1 390 997	1 537 861	11%	146 864
Vente en gros	0	0		0
Collectivités et autres organismes publics	2 526 196	2 841 218	12%	315 022
Travaux attribués à titre exclusif	504 265	531 834	5%	27 569
Produits accessoires	239 729	233 274	-3%	-6 455
TOTAL DES PRODUITS	5 334 372	5 874 417	10%	540 045
CHARGES				
Salaires et Charges	797 264	849 324	7%	52 060
Exploitation	777 326	816 175	5%	38 849
Travaux	19 937	33 148	66%	13 211
Frais de Véhicule	70 045	92 144	32%	22 100
Exploitation	69 650	87 008	25%	17 357
Travaux	394	5 136	1203%	4 742
Energie électrique	242 452	243 894	1%	1 443
Achats d'Eau en gros	0	0		0
Produits de Traitement	50 786	45 756	-10%	-5 030
Analyses	19 078	24 626	29%	5 549
Liaisons Télécommunication	5 412	4 060	-25%	-1 352
Entretiens et réparations des ouvrages de Production	44 215	42 751	-3%	-1 465
Entretiens et réparations des Réseaux, Branchements, Compteurs	115 317	135 099	17%	19 781
Travaux Facturables	436 664	456 856	5%	20 192
Amortissements du matériel d'exploitation et Immobilisations	115 332	169 313	47%	53 981
Amortissements matériel SOGEDO	37 265	73 618	98%	36 353
Immobilisations incorporelles	30 816	52 787	71%	21 971
Amortissement du parc compteurs (si propriété Sogedo)	47 251	42 909	-9%	-4 342
Dépenses au titre du renouvellement contractuel	94 043	187 650	100%	93 607
Renouvellement Electromécanique	69 161	110 544	60%	41 383
Renouvellement Réseau	0	15 488		15 488
Renouvellement Branchements	0	41 184		41 184
Renouvellement compteurs	24 882	20 434	-18%	-4 448
Facturation, Encaissements, Contentieux	168 074	162 198	-3%	-5 876
Frais locaux d'exploitation	134 173	133 600	0%	-574
Impôts et Contribution Economique Territoriale	47 782	55 493	16%	7 711
Contribution Economique Territoriale ouvrages	0	0		0
Contribution Economique Territoriale bureaux	47 782	55 493	16%	7 711
Autres impôts et taxes (Fonciers)	0	0		0
Redevances et Participations Contractuelles	6 659	6 659	0%	0
Frais de Contrôle	0	0		0
Autres Redevances (Occupation Domaine Public)	6 659	6 659	0%	0
Collectivités et autres organismes publics	2 526 196	2 841 218	12%	315 022
Divers	7 863	3 377	-57%	-4 486
Contribution des services centraux et recherche	301 588	312 770	4%	11 182
TOTAL DES CHARGES	5 182 941	5 766 788	11%	583 847
RESULTAT AVANT IMPOT	151 431	107 629	-29%	-43 801
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	50 477	35 876		
RESULTAT	100 954	71 753	-29%	-29 201



VII-5-2 Modalités d'établissement du CRF et composantes des rubriques

Le CRF regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

Les produits :

Exploitation du service :

Le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part délégataire) se rapportant à l'exercice. Il est fait, dans la mesure du possible, la différence entre le montant total des abonnements et le montant total des m3 vendus. Conformément à la réglementation des entreprises privées, ce montant comprend une part de provision afin rapprocher le chiffre d'affaires à l'année calendaire concernée.

Vente d'eau en gros :

Les recettes de l'exploitant provenant des ventes d'eau en gros à des collectivités voisines. Des conventions spécifiques régissent les modalités de facturations.

Collectivités et autres organismes publics :

Le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante ainsi que les produits collectés pour le compte des organismes publics (Il s'agit essentiellement de la redevance prélèvement et de la taxe pollution destinées au financement des Agences de l'Eau ou bien de la redevance pour les VNF).

Travaux exclusifs :

Le montant total HT des travaux facturés réalisés par le centre d'exploitation dans le cadre du contrat, en application du bordereau des prix travaux. Il s'agit essentiellement de la création des branchements neufs et de leurs modifications.

Produits accessoires :

Les montants facturés conformément aux dispositions du contrat de délégation aux abonnés du service. Il s'agit essentiellement des frais d'accès au service, de relances et d'impayés et autres prestations.

L'ensemble des produits figurant au CRF résultent d'une affectation directe au contrat.

Les charges :

Il s'agit de l'ensemble des charges du service délégué. Elles sont composées de charges directes imputées directement au contrat et de charges indirectes réparties en fonction de différentes règles spécifiques. La structure de l'entreprise, avec une forte présence locale, permet une affectation des charges directement au contrat de façon largement prépondérante. Pour les charges indirectes, la répartition se fait au prorata de la valeur ajoutée pour les frais d'exploitation des centres d'exploitation locaux et les frais de structure généraux de l'entreprise et selon d'autres règles spécifiques pour les frais de véhicules, et les frais de facturation.

Salaires et charges :

Le coût de la rémunération des agents SOGEDO, incluant les salaires et charges sociales, les frais de déplacement et de formation professionnelle. Un dispositif de gestion des interventions permet une imputation au plus juste des agents en fonction des interventions effectives pour chaque contrat. Ce poste comprend également les frais de personnel d'encadrement, de personnel technique en support et de personnel administratif extérieurs au centre d'exploitation mais qui interviennent spécifiquement sur le contrat.

Frais de Véhicule :

Composé du coût d'amortissement des véhicules, du carburant, des frais d'entretien, réparations et d'assurances, ces frais sont ventilés sur le contrat proportionnellement au nombre d'heures du personnel d'exploitation imputé au contrat. Ce poste subit d'importantes fluctuations compte tenu de la volatilité du prix des carburants, de la hausse constante du coût des réparations et des assurances.

Energie électrique :

Cette rubrique comprend le coût des contrats d'électricité et de gaz relatifs aux consommations énergétiques effectives de chaque site du périmètre du contrat. Chaque contrat d'énergie est imputé individuellement au contrat grâce une base de données détaillée. Cet outil permet un suivi rigoureux des puissances atteintes, de l'évolution des consommations énergétiques et des éventuelles pénalités (énergie réactive et dépassements). Chaque année une analyse des ajustements de puissance et d'option tarifaire nécessaires est réalisée afin d'optimiser au mieux ce poste de charge important. Ces optimisations permettent d'assurer un dimensionnement des contrats au plus proche du besoin sur site. De plus, SOGEDO travaille en collaboration avec son fournisseur d'énergie et se fait accompagner afin d'assurer une veille régulière du marché de l'énergie et d'orienter sa stratégie d'achat. Cette démarche permet de limiter, en partie seulement, la hausse constante et importante du coût de l'énergie constaté ces dernières années.

Achats d'eau en gros :

Cette rubrique comprend le coût réel des achats d'eau en gros nécessaires aux besoins du service.

Produits de traitement :

Il s'agit des coûts exclusifs des produits entrant dans les process de production d'eau potable du contrat. Ce poste comprend également les charges induites par la location des bouteilles de chlore et autres contenants consignés.

Analyses :

Le coût annuel des analyses d'eau réalisées dans le cadre des programmes suivants :

- Programme d'analyses réglementaires réalisé par les services de l'ARS. Les factures étant envoyées et prises en charge par l'exploitant.
- Programme d'analyses d'autocontrôle, réalisé par et à l'initiative du délégataire.

Liaisons télécommunications :

Ce poste comprend les frais des lignes téléphoniques nécessaires à la gestion et à la supervision des sites. On y retrouve le coût des lignes traditionnelle RTC, des lignes spécialisées et des lignes GSM et GPRS.

Entretien des ouvrages de production :

L'ensemble des charges liées à l'entretien des ouvrages de production comprenant les éléments suivants : petites fournitures d'entretien (graisses, huiles, petits consommables), le coût des locations d'engin, de l'entretien des espaces verts, les vérifications réglementaires (contrôles normatifs : électriques, anti-bélier, extincteur, équipements de levages) le contrôle et le remplacement des petits équipements de traitements (sonde de mesures, petites fournitures chloration), consommables pour l'entretien des réservoirs etc..

Entretien et réparations des réseaux et branchements :

Ce poste de charge comprend les éléments suivants :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassment, réfection de chaussée etc.) ;
- Les fournitures réseaux et branchements : pièces de réparations, canalisations, vannes, équipements hydrauliques et de régulations et consommables divers ;
- La location de matériel de chantier.

Le service Achats de SOGEDO optimise de façon permanente les coûts des fournitures et de la sous-traitance, malgré la hausse constante des matières premières. Cette optimisation fait bénéficier à chaque collectivité de l'effet de masse de l'entreprise.

Travaux facturables :

Ce poste comprend les éléments nécessaires à la réalisation des travaux neufs exclusifs :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassment, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : canalisations, vannes, équipements hydrauliques, pièces pour les branchements, regard, compteurs neufs...
- La location de matériel de chantier.

Amortissements du matériel d'exploitation et immobilisation :

Sont regroupés dans cette rubrique :

- L'ensemble des amortissements des équipements propriété de SOGEDO qui sont utilisés localement pour l'exécution du contrat. On y retrouve l'amortissement des matériels de chantier,

outillages mais également du matériel de bureau de l'agence locale (mobilier, équipement, matériel informatique et télécommunication).

- Une quote-part des immobilisations des équipements des services généraux de Sogedo est reventilés grâce à la clé de la valeur ajoutée.
- L'amortissement du parc compteurs, lorsque SOGEDO en est propriétaire, se retrouve dans ce compte. Il n'y a pas de charge d'amortissement des compteurs lorsque ceux –ci sont propriété de la collectivité.
- L'amortissement des équipements financés sur les ouvrages par SOGEDO dans le cadre des obligations du contrat. Ces équipements sont considérés comme des biens de retour et ils sont amortis sur la durée restante du contrat.

Dépenses au titre du renouvellement contractuel :

Ce paragraphe regroupe l'ensemble des charges liées au renouvellement des ouvrages. Il existe trois notions de gestion du renouvellement. Les règles sont fixées dans le contrat de délégation. Pour un même contrat, il peut y avoir plusieurs règles de gestion du renouvellement en simultané et suivant la nature des équipements.

- **Garantie de renouvellement :** Le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service.
- **Programme de renouvellement :** Il s'agit des engagements pris contractuellement par le délégataire sur un programme défini dans le compte d'exploitation. Les opérations font souvent l'objet d'un lissage sur la durée du contrat. S'agissant d'un engagement ferme, le délégataire est tenu de réaliser ces travaux avant la fin du contrat sous peine de compensation financière en fin de contrat.
- **Compte de renouvellement :** Une dotation annuelle est calculée selon les règles définies au contrat de délégation. Ce montant est versé au crédit d'un compte et l'ensemble des opérations de renouvellement vient s'inscrire au débit de celui-ci. Un décompte contractuel est réalisé chaque année afin de suivre la bonne tenue et respect des engagements du délégataire. Il est porté annuellement le montant effectif des dépenses de l'exercice dans le compte rendu financier.

Dans un objectif de lisibilité, nous avons détaillé le renouvellement selon 4 rubriques : renouvellement électromécanique, réseaux, branchements et compteurs.

Les montants figurant au titre des dépenses de renouvellement affectés au CRF sont les dépenses effectives au cours de l'exercice considéré. Les dépenses de renouvellement sont donc susceptibles d'évoluer fortement d'un exercice à l'autre selon les travaux réalisés.

Facturation, encaissement et contentieux :

Ce poste de charges regroupe les dépenses des services de facturation de SOGEDO : préparation, traitement et impression des factures, 1^{ère} relance, 2^{ème} relance (y compris les frais d'entretien des équipements informatiques, d'impression, de mise sous pli), frais d'affranchissement et d'expédition, frais du service de recouvrement et de la gestion des contentieux. L'ensemble de ces charges est réparti sur chaque contrat proportionnellement au nombre d'abonnés du contrat.

Frais locaux d'exploitation :

Il s'agit de l'ensemble des frais de l'agence locale de rattachement : location, entretien du bâtiment, entretien du matériel informatique et téléphonique, lignes téléphoniques et informatiques dédiées, et

toutes autres charges des bâtiments nécessaires à son fonctionnement et à l'accueil des usagers. L'ensemble de ces charges est réparti sur l'ensemble des contrats de délégations rattachés à l'agence locale.

Contribution Économique Territoriale (CET) et autres impôts :

La CET est due par les entreprises. Elle est constituée de :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise ;
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), basée sur les biens soumis à la taxe foncière.

Cette rubrique comprend les éléments suivants :

- La CET relative aux ouvrages du service ;
- La CET relative aux biens propres de la société, affectés directement ou indirectement au service ;
- Les autres impôts éventuels sur le service à la charge du Délégué.

Redevances et participations contractuelles :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants éventuels :

- Frais de contrôle contractuels du service, lorsque la charge en incombe au délégataire.
- Autres redevances : essentiellement le montant des redevances d'occupation des domaines publics quand celles-ci sont à la charge du délégataire (redevances, départementales, SNCF, VNF, Autoroutes etc..).

Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants :

- Redevances prélèvement et pollution reversées à l'Agence de l'eau.
- Redevance reversée à VNF, le cas échéant,
- Montant des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante.

Dans un but de simplification, et compte tenu des périodes de reversement, le montant de ces charges est strictement égal au montant des recettes collectées pendant l'exercice civil.

Divers :

Ce poste, utilisé exceptionnellement est spécifique à certains contrats de délégation et peut comporter les charges suivantes :

- Annuité du fond de travaux concessif dans le cadre de contrat de concession.
- Dotation « exceptionnelle » spécifique à certains contrats de délégation.

Contribution des services centraux et recherche :

Il s'agit d'une quote-part de l'ensemble des charges de structures générales de la société SOGEDO dont les charges n'ont pu être imputées directement au contrat. Il s'agit essentiellement des services supports tels les services du personnel, comptabilité, achats, assurances, commerciaux, communication, sécurité, informatique et de direction. La répartition de ces charges est effectuée grâce à la clé de répartition dite à la valeur ajoutée sur l'ensemble des contrats de délégation de SOGEDO.

Impôts sur les sociétés :

Il s'agit du montant de l'impôt sur les sociétés acquitté par SOGEDO. Le calcul est normatif et basé sur le montant d'imposition des entreprises en vigueur pour l'exercice concerné.

VIII – PRESENTATION DE LA SOLUTION DE LA TELERELEVE

Mise en œuvre de solutions de relève à distance

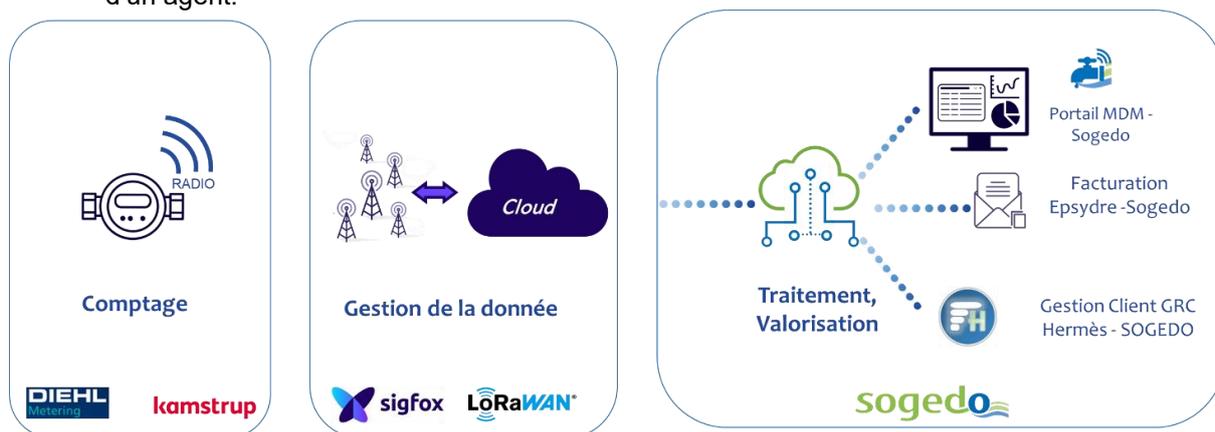
En complément de la relève manuelle visuelle effectuée par nos agents sur le territoire du Syndicat, nous vous proposons d'équiper l'ensemble des compteurs des abonnés de modules de communication (ondes radio).

2 types de technologie sont possibles :

- la radio relève : relève piétonne à distance avec déplacement d'un agent à proximité mais sans accès physique direct à l'habitation,



- la télérelève : relève à distance relayée par un réseau radio fixe à déployer, sans déplacement d'un agent.



En fonction de la solution retenue, la collecte des données pourra être journalière dans le cas de la télérelève.

Cela permettra d'apporter de nouveaux services à la Collectivité, avec un meilleur suivi du fonctionnement du réseau et des données de consommation par secteur.

Les abonnés pourront mieux suivre leur consommation et être alertés en cas de situation anormale (fuites.....)



Nous restons à votre entière disposition pour détailler avec vous spécifiquement sur votre territoire, ces 2 optimisations possibles de la relève, leurs avantages respectifs ainsi que les conditions et délais de mise en œuvre.

ANNEXE 1

Détail des interventions sur le réseau

Secteur	Date intervention	Commune intervention	Lieu intervention	Ouvrage	DN (mm)	Matériau
Secteur 1	05/01/22	Cézac	Canalisation	5 la pourcaud	50	PVC
Secteur 2	05/01/22	Cavignac	Canalisation	rue guindron	75	PVC
Secteur 2	07/01/22	Cavignac	Canalisation	5 avenue de paris	110	PVC
Secteur 10	07/01/22	Périssac	Canalisation	le buisson	60	Fonte Grise
Secteur 11	13/01/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	18 chemin de perret	50	PVC
Secteur 9	14/01/22	Val de Virvée	Canalisation	76 route de saint genes	80	Fonte Grise
Secteur 6	16/01/22	Marcenais	Branchement	4, roussat	<Nul>	<Nul>
Secteur 7	17/01/22	Prignac et Marcamps	Canalisation	35 chemin de la croix	80	Fonte Grise
Secteur 17	18/01/22	Cubzac les Ponts	Canalisation	34 route du sablat	63	PVC
Secteur 14	18/01/22	Villegouge	Canalisation	7 chemin de la chapelle	60	Fonte Grise
Secteur 8	20/01/22	Virzac	Canalisation	68 rue magnan	63	PVC
Secteur 3	23/01/22	Saint Gervais	Branchement	rue du grand chemin	25	PEHd
Secteur 11	23/01/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	800 chemin de gombaude	50	PVC
Secteur 18	24/01/22	Saint Aignan	Canalisation	rue saint vincent	150	Fonte Grise
Secteur 2	24/01/22	Cavignac	Canalisation	rue Tallis	63	PVC
Secteur 11	25/01/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	70 chemin de terrefort	63	PVC
Secteur 19	25/01/22	Saint Aignan	Canalisation	chateau jeandeman - escotebise	50	PVC
Secteur 13	25/01/22	La Lande de Fronsac	Canalisation	route royale	75	PVC
Secteur 1	25/01/22	Cézac	Branchement	93 rue des coquelicots	<Nul>	<Nul>
Secteur 14	26/01/22	Vérac	Canalisation	lieu dit pommier	80	Fonte Grise
Secteur 15	26/01/22	Galgon	Canalisation	chemin de prades	63	PVC
Secteur 14	27/01/22	Vérac	Canalisation	rue polier	80	Fonte Grise
Secteur 11	28/01/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	70 rue terrefort	80	Fonte Grise
Secteur 11	30/01/22	Saint André de Cubzac	Branchement	32 rue fonboudeau	<Nul>	<Nul>

Secteur 17	31/01/22	Asques	Canalisation	165 chemin des Gabarriers	63	PVC
Secteur 18	01/02/22	Lugon et l'île du Carnay	Canalisation	lieu dit gasquet	63	PVC
Secteur 5	04/02/22	Gauriaguet	Canalisation	62 rue de l'église	60	Fonte Grise
Secteur 13	07/02/22	Cadillac en Fronsadais	Canalisation	5 chemin du freyche	90	PVC
Secteur 3	08/02/22	Saint Laurent d'Arce	Accessoire	10 chemin du pont des rivières	<Nul>	<Nul>
Secteur 12	09/02/22	Saint André de Cubzac	Accessoire	rue lapouyade	63	PVC
Secteur 18	09/02/22	Fronsac	Canalisation	rue bouilde	63	PVC
Secteur 11	10/02/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	impasse du banquet	<Nul>	<Nul>
Secteur 18	10/02/22	Lugon et l'île du Carnay	Canalisation	10 rue brosselette	50	PVC
Secteur 15	11/02/22	Galgon	Canalisation	chemin du petit Boutin arnaud	90	PVC
Secteur 3	12/02/22	Saint Laurent d'Arce	Canalisation	magrigne	63	PVC
Secteur 3	15/02/22	Saint Gervais	Accessoire	route des lilas	<Nul>	<Nul>
Secteur 18	17/02/22	Fronsac	Accessoire	junayme	90	PVC
Secteur 2	17/02/22	Cubnezais	Branche ment	Manon nord	25	PVC
Secteur 9	18/02/22	Val de Virvée	Canalisation	ch de rolle	63	PVC
Secteur 2	20/02/22	Cubnezais	Branche ment	3 impasse du petit puit	<Nul>	<Nul>
Secteur 4	21/02/22	Peujard	Branche ment	9 les bichons	75	PVC
Secteur 9	21/02/22	Val de Virvée	Canalisation	6 rue rolle	63	PVC
Secteur 9	25/02/22	Val de Virvée	Accessoire	rue de l'oligeaie	50	PVC
Secteur 14	26/02/22	Villegouge	Canalisation	155 route de sainte catherine	50	PVC
Secteur 17	27/02/22	Asques	Canalisation	80 rue de la vierge	60	Fonte Grise
Secteur 19	02/03/22	Saint Aignan	Canalisation	chateau d'eau	250	Fonte Grise
Secteur 4	04/03/22	Peujard	Branche ment	31 rue bois de lion	50	PEHd
Secteur 18	08/03/22	Fronsac	Canalisation	au branda	63	PVC
Secteur 10	15/03/22	Saint Genès de Fronsac	Canalisation	rue andre bernaleau / 2 chemin des vergnes	63	PVC
Secteur 18	15/03/22	Lugon et l'île du Carnay	Canalisation	13 rue ampere	63	PVC
Secteur 18	16/03/22	Fronsac	Canalisation	chateau la france	63	PVC
Secteur 1	21/03/22	Cézac	Canalisation	5 sequin	63	PVC
Secteur 18	23/03/22	Saint Michel de Fronsac	Canalisation	lariveau	63	PVC
Secteur 16	24/03/22	Cubzac les Ponts	Canalisation	52 rue du port	90	PVC
Secteur 19	25/03/22	Galgon	Branche ment	5 impasse moustron	32	PVC



Secteur 14	29/03/22	Villegouge	Canalisation	chemin des fauvelles	60	Fonte Grise
Secteur 14	30/03/22	Villegouge	Canalisation	impasse les pinssons	50	PVC
Secteur 1	04/04/22	Cézac	Branche ment	lieu dit pabigot	63	PVC
Secteur 3	04/04/22	Saint Gervais	Canalisation	10 rue louis aragon	63	PVC
Secteur 1	06/04/22	Cézac	Canalisation	le clos des vignes	63	PVC
Secteur 11	08/04/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	place du general de gaule	150	Fonte Grise
Secteur 17	13/04/22	Saint Romain la Virvée	Branche ment	29 rue de la chapelle	140	PVC
Secteur 11	24/04/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	115 chemin de labry	25	PEHd
Secteur 9	26/04/22	Val de Virvée	Canalisation	121-125 avenue de la république	50	PVC
Secteur 11	27/04/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	620 chemin de gombaudo	25	PEHd
Secteur 8	27/04/22	Virzac	Canalisation	20 route de barrail	90	PVC
Secteur 16	01/05/22	Cubzac les Ponts	Branche ment	rue du port	25	PEHd
Secteur 18	03/05/22	Villegouge	Canalisation	route de meney	50	PVC
Secteur 12	04/05/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	143 bois millon	63	PVC
Secteur 11	07/05/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	10 rue marie curie	<Nul>	<Nul>
Secteur 16	09/05/22	Cubzac les Ponts	Branche ment	37 impasse de la racasse	25	PVC
Secteur 4	16/05/22	Peujard	Branche ment	3 impasse des chenes verts	<Nul>	<Nul>
Secteur 6	18/05/22	Marcenais	Canalisation	rue la fond de craie	63	PVC
Secteur 15	19/05/22	Galgon	Branche ment	Chemin de Vincennes	<Nul>	<Nul>
Secteur 11	20/05/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	20 rue de la gare	25	PEHd
Secteur 16	22/05/22	Cubzac les Ponts	Canalisation	4 la Lèbre	63	PVC
Secteur 11	23/05/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	12 rue des marguerites	<Nul>	PVC
Secteur 16	23/05/22	Cubzac les Ponts	Canalisation	5 rue de la Barrière	90	PVC
Secteur 15	24/05/22	Galgon	Canalisation	chemin de l'espérance	50	PVC
Secteur 8	24/05/22	Val de Virvée	Branche ment	rue du vigneau	50	PEHd
Secteur 7	25/05/22	Prignac et Marcamps	Canalisation	5 chemin de la croix blanche	90	PVC
Secteur 4	31/05/22	Peujard	Branche ment	1 lieu dit godin	50	PVC
Secteur 1	31/05/22	Cézac	Canalisation	rue des ecuries	50	PVC
Secteur 11	01/06/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	215 route de saint romain	<Nul>	PVC
Secteur 2	07/06/22	Cubnezais	Branche ment	43 rue de la gravette	<Nul>	<Nul>
Secteur 8	09/06/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	avenue de l europe	160	PVC



Secteur 9	09/06/22	Val de Virvée	Branche ment	21 chemin de Nouguerede	<Nu l>	<Nul>
Secteur 16	13/06/22	Cubzac les Ponts	Canalisati on	place de drouillet	63	PVC
Secteur 4	14/06/22	Peujard	Canalisati on	27 bracaud	40	PVC
Secteur 2	14/06/22	Cubnezais	Branche ment	10 lieu dit st Martial	25	PVC
Secteur 8	14/06/22	Peujard	Branche ment	11 vieux bourg	25	PEHd
Secteur 2	17/06/22	Cavignac	Canalisati on	impasse marlacca	50	PVC
Secteur 12	19/06/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	lotissement 114 bois milon	<Nu l>	<Nul>
Secteur 13	20/06/22	La Lande de Fronsac	Canalisati on	1600 route royale	100	Fonte Grise
Secteur 14	20/06/22	Villegouge	Branche ment	4 allée des noisetiers	25	PEHd
Secteur 18	22/06/22	Lugon et l'île du Carnay	Branche ment	rue Antoine de St Exupery	<Nu l>	<Nul>
Secteur 11	23/06/22	Saint André de Cubzac	Canalisati on	54 impasse fonboudau	50	Centriflex
Secteur 12	27/06/22	Cubzac les Ponts	Canalisati on	Lotissement Bérard	90	PVC
Secteur 12	27/06/22	Cubzac les Ponts	Branche ment	rue du 19 mars 1962	20	PEHd
Secteur 18	28/06/22	Saint Aignan	Branche ment	3 saint cric	<Nu l>	<Nul>
Secteur 8	03/07/22	Val de Virvée	Branche ment	3 rue de deymot	<Nu l>	<Nul>
Secteur 11	04/07/22	Saint André de Cubzac	Canalisati on	1 passage des 4 vents	50	PVC
Secteur 1	05/07/22	Cézac	Canalisati on	Berniard	63	PVC
Secteur 9	05/07/22	Val de Virvée	Branche ment	28/27 chemin de la Mercerie	25	PEHd
Secteur 14	08/07/22	Vérac	Canalisati on	7 le rosier	63	PVC
Secteur 3	11/07/22	Saint Laurent d'Arce	Canalisati on	26 rue des grands thibauds	90	PVC
Secteur 13	11/07/22	Vérac	Canalisati on	Les Maurins	40	PVC
Secteur 4	13/07/22	Peujard	Canalisati on	Mézille	90	PVC
Secteur 11	13/07/22	Saint André de Cubzac	Canalisati on	rue Constantin lartigue	90	PVC
Secteur 11	17/07/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	2 place du general de gaulle	25	<Nul>
Secteur 18	19/07/22	La Rivière	Canalisati on	chemin de nauze	40	PEHd
Secteur 11	20/07/22	Saint André de Cubzac	Canalisati on	route de Bordeaux	250	Fonte Grise
Secteur 16	20/07/22	Cubzac les Ponts	Branche ment	4 la Lèbre	25	PEHd
Secteur 2	21/07/22	Peujard	Canalisati on	27 le roux	50	Fonte Grise
Secteur 8	25/07/22	Virzac	Canalisati on	rue antoine de montage	50	PVC
Secteur 11	26/07/22	Saint André de Cubzac	Canalisati on	17 chemin de terefort	80	Fonte Grise
Secteur 13	27/07/22	Cadillac en Fronsadais	Canalisati on	Avenue du Fronsadais	200	Fonte Grise



Secteur 18	28/07/22	Fronsac	Canalisation	Bon Ami	32	PVC
Secteur 9	28/07/22	Mouillac	Canalisation	la chapelle	50	Fonte Grise
Secteur 1	01/08/22	Cézac	Branche ment	4 le bourg	40	PEHd
Secteur 12	01/08/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	825 Chemin de Cabarieu	63	PVC
Secteur 16	01/08/22	Cubzac les Ponts	Branche ment	29 rue du port	25	PVC
Secteur 11	07/08/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	rue jules valles	<Nul>	<Nul>
Secteur 6	09/08/22	Marcenais	Branche ment	pigeaud nord	32	PVC
Secteur 19	10/08/22	Galgon	Canalisation	17 chemin de faribolle	50	PVC
Secteur 13	10/08/22	Cadillac en Fronsadais	Canalisation	jules faure	90	PVC
Secteur 2	11/08/22	Peujard	Branche ment	6 soulignac	25	PVC
Secteur 11	11/08/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	rue des marguerites/chemin terrefort (intersection)	80	Fonte Ductile
Secteur 13	16/08/22	La Lande de Fronsac	Canalisation	Route des Aubaredes	100	Fonte Ductile
Secteur 4	16/08/22	Peujard	Branche ment	9 le sartre	32	PVC
Secteur 12	19/08/22	Cubzac les Ponts	Canalisation	rue le Queyron	50	PVC
Secteur 11	23/08/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	101 rue de la tour du pin	150	Fonte Grise
Secteur 4	24/08/22	Peujard	Branche ment	19 avenue clos du vallon	140	PVC
Secteur 11	25/08/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	9 rue Daniel pouyalet	63	PVC
Secteur 4	25/08/22	Peujard	Branche ment	4 impasse des chenes verts	90	PVC
Secteur 10	25/08/22	Périssac	Canalisation	la pradelle	90	PVC
Secteur 19	26/08/22	Fronsac	Branche ment	5 peychez	90	PVC
Secteur 2	26/08/22	Cubnezais	Branche ment	33 chadeuil	160	PVC
Secteur 11	26/08/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	52 bis chemin de terrefort	80	Fonte Grise
Secteur 11	30/08/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	70 chemin terrefort	25	PEHd
Secteur 19	31/08/22	Saillans	Canalisation	couprat	50	PVC
Secteur 11	31/08/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	240 route du Bouilh	40	Centriflex
Secteur 1	01/09/22	Cézac	Branche ment	rue du 8 mai 1945	<Nul>	<Nul>
Secteur 11	01/09/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	3 rue de la Cabeyre	20	PVC
Secteur 11	02/09/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	rue de la gare	25	PEHd
Secteur 11	02/09/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	60 chemin de terrefort	80	Fonte Grise
Secteur 8	05/09/22	Val de Virvée	Branche ment	50 rue d'Artiguelongue	25	PEHd
Secteur 6	05/09/22	Marcenais	Canalisation	5 vinet	50	PVC



Secteur 16	05/09/22	Saint Romain la Virvée	Canalisation	beausoleil	75	PVC
Secteur 1	06/09/22	Cézac	Accessoire	Le Bourg	<Nul>	<Nul>
Secteur 2	07/09/22	Cubnezais	Canalisation	34 canton nord	40	PVC
Secteur 18	07/09/22	Fronsac	Canalisation	loiseau	50	PVC
Secteur 13	08/09/22	La Lande de Fronsac	Canalisation	route de la commanderie/route des templiers	125	PVC
Secteur 15	09/09/22	Galgon	Canalisation	1 chemin de Malleret	50	PVC
Secteur 14	09/09/22	Villegouge	Canalisation	route de la mongie	63	PVC
Secteur 13	12/09/22	La Lande de Fronsac	Canalisation	route royale	100	Fonte Grise
Secteur 9	12/09/22	Saint Genès de Fronsac	Canalisation	rue mahele	100	Fonte Grise
Secteur 4	13/09/22	Peujard	Branche ment	3 impasse des chenes verts	25	PEHd
Secteur 18	13/09/22	Saint Germain de la Rivière	Canalisation	6 rue de la hortie	50	PVC
Secteur 10	14/09/22	Mouillac	Canalisation	parcaud	50	PVC
Secteur 11	15/09/22	Saint Gervais	Canalisation	2 rue des esreys	75	PVC
Secteur 3	16/09/22	Saint Laurent d'Arce	Canalisation	30 route des coureaux	63	PVC
Secteur 16	16/09/22	Cubzac les Ponts	Branche ment	13 rue de la gare	25	PEHd
Secteur 2	19/09/22	Cubnezais	Branche ment	Barrail de Chadeuil	63	PVC
Secteur 11	19/09/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	80 chemin de pineau	63	PVC
Secteur 11	20/09/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	avenue de la europe	160	PVC
Secteur 17	20/09/22	Asques	Canalisation	route de cubzac	90	PVC
Secteur 11	22/09/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	Passage des 4 vents	50	PVC
Secteur 9	26/09/22	Val de Virvée	Canalisation	65 chemin des tarreyrots	250	Fonte Grise
Secteur 5	28/09/22	Gauriaguet	Canalisation	rue de la lagune	60	Fonte Ductile
Secteur 9	29/09/22	Saint Genès de Fronsac	Canalisation	impasse le bourg	50	PVC
Secteur 8	30/09/22	Val de Virvée	Canalisation	102 rue d espessas	110	PVC
Secteur 11	30/09/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	85 rue dantagnan	<Nul>	<Nul>
Secteur 16	04/10/22	Cubzac les Ponts	Canalisation	10 rue de la tuilerie	63	PVC
Secteur 11	06/10/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	11 rue de la barriere	75	PVC
Secteur 3	06/10/22	Saint Laurent d'Arce	Canalisation	rue de canteloudette	90	PVC
Secteur 14	07/10/22	Villegouge	Canalisation	21 rue principale	100	Fonte Grise
Secteur 9	07/10/22	Val de Virvée	Branche ment	13 allée des fleurs	50	PVC
Secteur 9	10/10/22	Val de Virvée	Canalisation	21 chemin de l oligeaie	63	PVC



Secteur 18	12/10/22	Saint Michel de Fronsac	Canalisation	Barail du Bec	75	PVC
Secteur 4	14/10/22	Peujard	Branchement	22 moulin de la valade	100	Fonte Grise
Secteur 14	17/10/22	Vérac	Canalisation	rue château des pommiers	63	PVC
Secteur 3	18/10/22	Saint Laurent d'Arce	Branchement	17 rue michel eyquem de montaigne	200	Fonte Grise
Secteur 13	19/10/22	Saint Romain la Virvée	Canalisation	500 chemin du mondet	50	PVC
Secteur 16	20/10/22	Cubzac les Ponts	Canalisation	9 rue de la barriere	63	PVC
Secteur 11	21/10/22	Saint André de Cubzac	Branchement	15 rue de fonboudeau	<Nul>	<Nul>
Secteur 11	21/10/22	Saint André de Cubzac	Branchement	38 rue de la fontaine	<Nul>	<Nul>
Secteur 18	22/10/22	Lugon et l'île du Carnay	Branchement	4 rue Léon blum	63	PEHd
Secteur 6	24/10/22	Marcenais	Branchement	6 le moulin borgne	60	Fonte Ductile
Secteur 4	25/10/22	Peujard	Branchement	21 le clos du vallon	<Nul>	<Nul>
Secteur 13	27/10/22	Tarnes	Canalisation	34 rue decazaucicat	63	PVC
Secteur 9	27/10/22	Val de Virvée	Canalisation	Chemin de Tarreyrots	250	Fonte Grise
Secteur 17	01/11/22	Saint Romain la Virvée	Canalisation	7 chemin des menuisiers	50	Fonte Grise
Secteur 19	02/11/22	Fronsac	Branchement	1 la mouleyre	<Nul>	<Nul>
Secteur 18	02/11/22	Saint Germain de la Rivière	Branchement	11 rue goffre	200	Fonte Grise
Secteur 12	03/11/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	825 chemin de cabarieu	63	PVC
Secteur 2	07/11/22	Cubnezais	Branchement	10 route de napoleon	100	Fonte Grise
Secteur 18	07/11/22	Saint Michel de Fronsac	Canalisation	191 la croix blanche	50	PVC
Secteur 13	09/11/22	La Lande de Fronsac	Canalisation	335 chemin du bois du mas	63	PVC
Secteur 9	10/11/22	Val de Virvée	Canalisation	42 rue fuzerat	63	PVC
Secteur 3	16/11/22	Saint Laurent d'Arce	Branchement	route de Puymorin	75	PVC
Secteur 8	16/11/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	avenue de l europe	160	PVC
Secteur 18	22/11/22	Fronsac	Canalisation	Le negre	110	PVC
Secteur 11	23/11/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	8 rue Léo Ferré	75	PVC
Secteur 17	25/11/22	Asques	Canalisation	rue de l'école	100	Fonte Grise
Secteur 15	28/11/22	Galgon	Canalisation	chemin de cornu	40	Fonte Grise
Secteur 13	01/12/22	La Lande de Fronsac	Branchement	830 route du Puy	25	PEHd
Secteur 9	02/12/22	Val de Virvée	Branchement	14 rue de laubertrie	<Nul>	<Nul>
Secteur 9	05/12/22	Saint Genès de Fronsac	Canalisation	route de la mahele	100	Fonte Grise
Secteur 11	07/12/22	Saint André de Cubzac	Canalisation	avenue de la europe	160	PVC

Secteur 1	07/12/22	Cézac	Branche ment	126 rue percheron	<Nul>	<Nul>
Secteur 8	07/12/22	Val de Virvée	Canalisati on	4 rue de deymot	100	Fonte Grise
Secteur 11	08/12/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	10 rue Pierre et Marie Curie	25	PEHd
Secteur 11	08/12/22	Saint André de Cubzac	Branche ment	150 chemin du village du granger	25	PEHd
Secteur 2	13/12/22	Peujard	Branche ment	5 soulignac	200	Fonte Grise

ANNEXE 2

Cartographie des casses et de la recherche de fuite